

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU
LUNDI 28 JANVIER 2019

ORDRE DU JOUR

0. Informations du président
1. Délibération et approbation du compte rendu de la séance du 29 octobre 2018
2. Budget 2019
3. Présentation du texte de l'accord de consortium ERIEC et le référentiel d'évaluation des ERIC
4. Commission d'accréditation à l'international : Règlement intérieur (DEI)
5. Présentation du bilan Hesam
6. Présentation du site Web et HAL (DSI) (*initialement point 8*)
7. Présentation du résumé du rapport « The dynamics of scientific production intervenant the world intervenant Europe and in France » (OST)
8. Evaluation des IRT (*initialement point 3*)

MEMBRES DU COLLÈGE

Présents

Michel Cosnard (Président)

Constantina Bacalexi, Claire Bonithon-Kopp, Michel Bodzemir, Gilberte Chambaud, Fabienne Comte, Fiona Crozier, Caty Duykaerts, Loris Gaudin, Jean-Marc Heintz, Eliane Kotler, Rémy Mosseri, Jean-Michel Plane, Denise Pumain, Pascale Saint-Cyr.

Excusés

Sébastien Amigorena, Christine Boeglin, Fannette Charvier, Michel Grégoire, Danièle Grosheny, Jacques Groperrin, Rafael Llavori, Valérie Mazza, Robert Plana.

Absents

Carolina Faye, Thierry Ponchon

INVITES

Joëlle Alnot, Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glaudes, Michel Robert, François Pernot, Frédérique Sachwald, Annie Vinter

Excusés

Thierry Bédouin

Michel COSNARD, président :

Mesdames et Messieurs, chers collègues, soyez les bienvenus à cette séance du collège du Hcéres.

Un certain nombre de membres du collège doivent nous rejoindre. Je vous propose de commencer tout de suite. On va commencer tranquillement par les informations du Président, point d'information qui devrait durer une petite heure, et donc permettra aux collègues qui ne nous ont pas encore rejoints de participer à la suite de la réunion.

0. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Michel COSNARD, président :

Le premier point que je voulais évoquer avec vous, c'est la fin de nos travaux et l'installation d'un nouveau collège. Comme je vous l'avais dit lors de la dernière réunion, nos travaux, si tout se passe normalement, se terminent le 31 octobre et un nouveau collège devrait prendre ses fonctions au 1^{er} novembre.

Le point d'information que je souhaite vous donner est que le ministère a lancé le dispositif et vous savez qu'il est quand même très compliqué, puisqu'un certain nombre de membres du collège sont nommés sur proposition de diverses entités. Le ministère a écrit en particulier aux établissements d'Enseignement supérieur et de recherche pour ces questions de nomination.

Il est donc souhaitable, si certains d'entre vous envisagent éventuellement de considérer de manière positive une reconduction, de le faire savoir aux instances qui font les propositions au ministère.

Il y a un collège particulier qui est celui des personnalités qualifiées, puisque là, ce n'est pas sur proposition. Si certains collègues qui sont nommés au titre des personnalités qualifiées sont intéressés par un renouvellement, je propose qu'ils me le fassent savoir. En effet je pense que c'est intéressant qu'un certain nombre d'entre vous puissent s'ils le souhaitent faire un deuxième mandat de façon à assurer une certaine continuité de travail du collège.

Ce sont des mandats de quatre ans, ce qui est un peu paradoxal, sachant que les vagues d'évaluation sont de cinq ans, beaucoup de choses sont passées de quatre à cinq, mais pas le mandat des collègues.

Un point complémentaire quand même, parce que c'est un point d'interrogation que je me pose, et nous n'avons pas eu la réponse : certains d'entre vous ont peut-être noté que dans la loi PACTE qui est la loi qui modifie les dispositifs de partenariat recherche et industrie et de transfert, il est imposé au Hcéres que le collège ait un chercheur entrepreneur parmi ses membres.

Je ne sais pas comment le ministère va mettre en œuvre cette disposition, c'est encore une interrogation pour moi. Il me semble qu'il faudrait quand même une modification du décret, mais je ne sais pas quelle est l'analyse des juristes pour cela. Au cours des quatre ans, c'est le seul moment où il y a eu une modification sur la composition du collège du Hcéres.

Je vous rappelle que je ne serai pas le prochain président, puisque je suis atteint par la limite d'âge.

Deuxième point d'information un point sur la vague A. Vous savez que nous avons lancé le dispositif d'évaluation de la vague A. Pour ce faire, le lancement est en deux parties : une réunion au mois d'octobre de l'ensemble des équipes dirigeantes Hcéres et ensuite nous nous déplaçons en région. Je vous rappelle que la vague A sur les sites d'Auvergne



Rhône-Alpes, essentiellement donc les sites de Clermont-Ferrand, Lyon Saint-Etienne et Grenoble Mont-Blanc et les sites de l'Occitanie donc Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.

Nous sommes allés sur tous ces sites, à l'exception de celui de Montpellier, Perpignan Nîmes. Nous serons à Montpellier mercredi prochain pour le lancement de la vague d'évaluation.

Le point que je voulais vous signaler concerne Lyon : sur le site de Lyon, il y a une importante restructuration en cours qui va conduire à la fusion de trois universités – l'université Lyon 1, l'université Lyon 3, l'université de Saint-Etienne – et à la constitution d'une nouvelle université, l'université de Lyon, qui comprendra trois universités fusionnées, plus l'Ecole normale supérieure de Lyon et l'INSA de Lyon conserveront la personnalité morale. Vous savez que dans le cadre des ordonnances, maintenant, il est possible de constituer des ensembles dont des composantes gardent la personnalité morale.

Cette nouvelle université de Lyon devrait voir le jour le 1^{er} janvier 2020. Dans le même temps, Lyon doit passer l'examen intermédiaire en ce qui concerne le dispositif IDEX puisque vous savez qu'ils sont dans une période probatoire en ce qui concerne le dispositif IDEX. Compte tenu de cette réorganisation, cette évolution très importante va conduire à des inflexions en ce qui concerne le programme de formation et la structuration des établissements. Compte tenu de la charge de travail que représente pour eux IDEX, ils ont demandé à ce que l'évaluation de ces cinq établissements soit reportée de deux ans.

Nous avons décidé de décaler l'évaluation de ces établissements d'un an et demi, et de décaler l'évaluation de l'offre de formation d'un an et demi, en y incluant aussi l'offre de formation de Lyon 2 qui est la quatrième université, mais qui ne fusionne pas. Nous avons donc décidé de reporter toute l'offre de formation. Par contre, nous ferons l'évaluation des unités de recherche et du bilan des formations.

En ce qui concerne la vague A, c'est une modification importante. Ceci a conduit le Hcéres à faire cette proposition qui a été acceptée par l'ensemble des établissements. Voilà, tout se passe bien pour ce lancement de la vague A, dont le point d'orgue sera jeudi à Montpellier.

Vous savez que la première année est réservée à la préparation du rapport d'auto-évaluation. Les rapports d'auto-évaluation seront remis par les établissements entre juin et septembre, selon qu'il s'agisse de l'évaluation des établissements, de l'évaluation des laboratoires de recherche ou de l'évaluation du bilan des formations.

Troisième point, l'évolution de l'organisation du département d'évaluation des coordinations territoriales et du département d'évaluation des établissements. Je vous ferai en fait une présentation plus détaillée au mois de juin, au cours de laquelle je vous demanderai de voter cette nouvelle organisation, mais j'ai souhaité vous en informer tout de suite, puisque nous préparons cette nouvelle organisation.

Vous avez sur table une note intitulée « *Information pour le collège du 28 janvier 2019, modification des périmètres DEE-DECT* ». C'est une note d'information pour l'instant et il y aura une présentation plus détaillée au mois de juin avec un vote, comme le demandent les textes du Hcéres, puisque vous devez voter la création, la suppression ou la modification des départements.

En l'espèce, vous savez que jusqu'à maintenant, il y avait un département d'évaluation des coordinations territoriales et vous le connaissez bien puisque c'est vous-même qui l'avez créé. Nous l'avons créé durant ces quatre ans, pour faire suite à la loi de juillet 2013, qui crée ces coordinations territoriales. Vous le savez, ces coordinations territoriales ont été créées sous la forme de COMUE, communauté d'universités ou d'établissements,

d'associations d'établissements ou de fusions d'établissements. Ces coordinations territoriales avaient pour mission de coordonner l'activité des établissements et de définir une politique de site et de la mettre en œuvre.

En fait, l'ordonnance votée en décembre met en place un nouveau dispositif en ce qui concerne les politiques du site et l'organisation des coordinations territoriales, dispositif qui est, je vous le rappelle, expérimental. C'est d'ailleurs dans le cadre de ce dispositif expérimental que l'Université de Lyon dont je viens de parler se mettra en place par la création d'un grand établissement incorporant une université fusionnée et deux établissements d'Enseignement supérieur et de recherche conservant la personnalité morale.

Alors on s'aperçoit que cette évolution forte fait que les restructurations tendent à faire d'une université d'un nouvel établissement universitaire le cœur même de la politique de site, que ce soit par la création d'un grand établissement ou que ce soit par un mode de coordination qui est plutôt un rapprochement entre entités plutôt qu'un établissement leader et des établissements qui lui seraient associés.

Ceci nous conduit à lier de manière beaucoup plus forte, et ça c'est l'évolution de la structuration et de la loi, entre l'évaluation des universités et l'évaluation des coordinations territoriales.

Par ailleurs, au cours des quatre ans, le nombre d'écoles qui sont maintenant évaluées par le Hcéres a augmenté, en particulier avec l'évaluation des établissements privés, appelés les EESPIG : Etablissements d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général. On a donc pensé qu'il était souhaitable qu'on rééquilibre la charge d'évaluation entre les deux départements, et donc en cours d'année le DECT va étendre ses activités à partir de la vague A dont on vient juste de lancer la mission. Le DECT prendra en charge l'évaluation des coordinations territoriales et des universités et le DEE prendra en charge l'évaluation des écoles : écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture, écoles privées et des établissements de recherche, les EPST et les EPIC. Ceci conduit à un rééquilibrage des plans de charge du DECT et du DEE.

Cela permettra que, pour une université membre d'une COMUE ou porteuse d'une politique de site, mais ayant en son sein des universités, ce soit le même département qui fasse l'évaluation donc une meilleure cohérence avec le nouveau dispositif de structuration des coordinations territoriales prévues par la loi.

C'est un point d'information, nous vous préparerons note plus détaillée pour le mois de juin. A ce moment-là, je vous demanderai de voter cette nouvelle organisation.

Jean-Michel PLANE :

Très bien. Si j'ai bien compris, c'est l'université Lumière Lyon 2 qui ne fusionne pas pour l'instant ?

Michel COSNARD, président :

Cette question de création de grands établissements se retrouve à plusieurs endroits. Rien que pour la vague A, nous avons la même chose à Grenoble et à Montpellier. A Bordeaux c'est la vague B. Il était important que sur la vague A nous soyons vraiment en phase avec cette nouvelle structuration.

Je vous rappelle que le texte de l'ordonnance prévoit que les établissements qui optent pour une structure expérimentale de ce type ont dix ans pour décider soit que cette structure devienne pérenne, soit de revenir à l'état précédent. La sortie du dispositif doit faire l'objet d'une évaluation par le Hcéres. Donc nos successeurs au collège seront en charge de valider, d'invalider ou de prolonger la structuration ainsi mise en œuvre dans le cadre de l'ordonnance qui deviendra alors pérenne.

Le quatrième point d'information est un point concernant la licence. Il y a eu une nouvelle organisation de la licence qui va conduire à ce que nous fassions évaluer le référentiel d'évaluation des licences et vous aurez une présentation de ce nouveau référentiel au mois de juin, avec un vote sur ce référentiel. Je vous rappelle que Jean-Marc avait fait un exposé de présentation de l'arrêté de cette nouvelle licence.

Jean-Marc GEIB :

Au-delà de ce nouveau référentiel qui nous permettra d'évaluer ce nouveau cycle des universités, nous essayons de réfléchir sur un modèle de mesure de la performance de ces licences en termes de réussite étudiante. C'est un petit peu compliqué.

C'est toujours très difficile, par exemple, de mesurer le taux de réussite en licence, parce qu'il y a beaucoup de chemin pour y arriver, il y a beaucoup de voies ou de passerelles qui entraînent les étudiants vers d'autres formations, mais on essaie à la lumière de ce nouvel arrêté de mettre en place une mesure de la réussite des étudiants. Je vous la présenterai aussi.

Michel COSNARD, président :

Merci Jean-Marc. Point suivant. **C'est un colloque qui va être organisé par l'Office, un colloque « Intégrité scientifique et Sciences ouvertes ».**

Joëlle ALNOT :

Comme vous l'avez peut-être vu sur les documents, ce colloque a lieu le 4 avril, c'est un jeudi, pas loin d'ici à Paris Diderot.

L'intitulé est « *intégrité scientifique et sciences ouvertes* » : en fait c'est une thématique qui correspond très directement à l'une des six thématiques qui structurent la feuille de route de l'Office que je vous avais présentées la dernière fois. On a estimé que c'était vraiment tout à fait opportun, rapidement, de pouvoir saisir cette thématique pour questionner justement les rapports que peut entretenir la science ouverte avec l'intégrité scientifique, avec cette balance entre avantages et inconvénients possibles.

C'est un colloque que nous organisons à l'Office en partenariat avec la CPU, la conférence des présidents d'universités en partenariat, le CNRS et également le POLÉTHIS de Paris-Saclay.

Michel COSNARD, président :

Voilà, si vous êtes intéressés par ce colloque, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Joëlle.

Point suivant, toujours dans les points d'information.

Dans le cadre de l'évaluation externe du Hcéres par l'ENQA nous avons remis le rapport à mi-parcours de l'évaluation externe.

Nelly DUPIN :

Comme toutes les évaluations externes maintenant sont accompagnées d'une visite à mi-parcours ou d'un rapport de suivi à mi-parcours, nous avons opté pour le rapport de suivi qui nous permet de faire une petite auto-évaluation des points qu'il était nécessaire d'améliorer dans le cadre du rapport de l'ENQA.

Nous nous sommes soumis à l'exercice et en comité de direction, avons élaboré un rapport de suivi qui mettait en avant les visites organisées par le département d'évaluation des formations qui était un des points essentiels du rapport d'évaluation externe.

Ensuite, nous avons clarifié quelques points concernant le DEE et le DECT. En ce qui concerne la recherche, il n'y avait pratiquement aucun point mentionné dans le rapport. Ce rapport sera envoyé le 21 février à l'ENQA pour analyse et nous attendons le retour après l'envoi de ce dossier.

Michel COSNARD, président :

Nous avons commencé à préparer la mise en œuvre de la personnalité morale. Vous savez que c'est une demande qui avait été faite au ministère de façon à ce que le Hcéres, qui est une autorité administrative indépendante, puisse devenir une autorité publique indépendante, c'est-à-dire une autorité administrative indépendante avec la personnalité morale. Ceci est essentiellement à cause du développement très important des ressources externes et des ressources propres du Hcéres et la difficulté qu'il y a à gérer de telles ressources dans le cadre d'une gestion déléguée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Un groupe de travail regroupant des membres du Hcéres, des membres de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRl), de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), et du Secrétariat Général du Ministère (SAAM) nous aide à préparer cette question de mise en œuvre de la personnalité morale.

Et le dernier point est un point d'information sur une demande qui nous a été faite par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation. En fait, je fais référence à un décret : vous savez que dans un certain nombre de disciplines, il existe un dispositif de recrutement des professeurs de l'Enseignement supérieur par agrégation. Ces disciplines sont essentiellement le droit, les sciences politiques, l'économie et la gestion. Ce dispositif prévoit qu'un certain nombre de postes vacants de professeurs dans les disciplines soit mis au concours selon un dispositif national, un concours d'agrégation nationale. Il y a pour ce faire, un contingentement qui fait que la moitié des postes sont mis au concours national, l'autre moitié étant le recrutement effectué selon les procédures classiques de l'article 46. Dans deux disciplines, la gestion et l'économie, le ministère a décidé de faire un dispositif de décontingentement du nombre de postes mis à l'agrégation, qui consiste en le fait que ce sont les présidents d'université qui décident s'ils souhaitent que le poste qui est vacant dans leur université soit mis au concours dans le cadre de la procédure nationale ou soit ouvert dans le cadre d'un recrutement article 46 classique ou par mobilité. Depuis quatre ans, depuis le 2 septembre 2014 exactement, il y a un décret qui met en place ce décontingentement et ce décret prévoit que ce dispositif doit être évalué par le Hcéres au bout de cinq ans.

Nous avons été saisis par le ministère pour évaluer ce dispositif de décontingentement. Je vous rappelle qu'il s'agit des disciplines économie et gestion. Il n'y a pas eu d'expérimentation dans le cadre du droit et des sciences politiques.

S'agissant d'un sujet aussi délicat, je ne me permettrai aucun commentaire. Pour faire simple et pour vous donner une petite idée de la situation, depuis cette date, en économie il n'y a pas eu de concours d'agrégation. Par contre, il y a eu par deux fois des concours dans la discipline de gestion, et il y en a un cette année.

C'est un sujet clairement qui n'est pas classique. J'allais dire que ce n'est pas notre dispositif habituel d'évaluation. Il a donc fallu que nous mettions en place un dispositif particulier concernant cette demande d'évaluation.

Je vais donc passer la parole à Michel Robert, qui va vous présenter cela. Vous avez dans le dossier ou peut-être sur table une petite note qui résume le protocole, le dispositif qu'on a mis en place pour cette évaluation.

Michel ROBERT :

Merci Michel. Vous avez donc la première note qui est effectivement la commande exacte du ministère : c'est une lettre très dense, très précise qui précise le décret et donc les attentes du ministère. Nous avons reçu cette lettre début novembre. Effectivement, on parle non pas de l'évaluation d'une entité, mais d'un dispositif. A partir de là, on a essayé de réfléchir sur la meilleure méthode pour répondre à cette demande. Ce qu'on a fait et qui est résumé dans un document de travail que vous avez, c'est que ça va donner lieu dans sa forme à un référentiel ou plutôt un protocole pour l'évaluation de ce dispositif.

On s'est inspiré de ce que fait le département recherche pour les synthèses nationales. C'est un point de départ, sous-entendu comment faire travailler des pairs sur des questions comme celles-ci, où il s'agit de répondre donc aux pistes que souhaite évoquer la Ministre, c'est-à-dire : est-ce qu'on revient au dispositif précédent ? Est-ce qu'on abandonne ce dispositif ? Est-ce que l'on maintient un dispositif expérimental, comme aujourd'hui ? Ce sont les questions posées.

On a constitué le groupe de travail à partir des quatre collègues conseillers scientifiques de l'un des départements d'évaluation du Hcéres en gestion et les deux collègues qui sont conseillers scientifiques en économie. On a fait un groupe de travail commun économie/gestion pour voir la façon dont on allait travailler, qui est décrite dans le document que vous avez. L'idée était de préparer le point de départ déjà qui ne pouvait être qu'un rapport factuel du ministère, qui vous a été donné depuis, et qui reprend finalement du côté de la DRH du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche Innovation toutes les données sur les concours.

Effectivement, on a eu le rapport des sections 1 à 6. Je rappelle que la gestion et l'économie, ce sont les sections 5 et 6 du CNU, et bien sûr, on se focalise uniquement sur ces deux disciplines. A partir de là, donc on s'est posé la question de mettre en place non pas un, mais deux comités : un pour la gestion et un pour l'économie.

Nous avons identifié deux présidents qui sont des personnalités bien connues dans ces communautés, en l'occurrence pour la gestion Pierre Louis Dubois, qui est professeur émérite et pour l'économie André Cartapanis. Ces deux personnalités ont accepté de présider les deux comités, chacun constitué de cinq personnes, donc cinq personnes plus un Président, tous évidemment de la discipline.

Ces comités que nous avons mis en place, nommés par le président du Hcéres, sont en train de se réunir en ce moment pour une première réunion d'information et de partage donc c'est pour cela que je suis en retard. Aujourd'hui, c'est le comité sur la gestion et demain sur l'économie.

Vous avez donc tous les noms en annexe du document, aussi bien le groupe de travail interne au Hcéres et les deux comités externes. Ces deux comités externes ont pour mission de rédiger ce rapport. Ce n'est pas un avis, c'est une analyse qui sera faite de toutes les possibilités, des questions posées et notamment une question extrêmement difficile où on s'est aperçu que les données du ministère étaient quand même insuffisantes.

On a demandé en complément, c'est en cours, notamment comment on appréhende la mobilité dans les recrutements. Ce qui nous intéresse notamment ce sont les futurs Professeurs, parce qu'elle va se mesurer avant, pendant et après, puisqu'il y a aussi des dispositifs de mutation que vous connaissez. Nous avons besoin de ces données bien sûr séparées pour les disciplines. Il y a un travail qui est fait avec le ministère.

Ces deux comités se réunissent en ce moment pour voir la façon de travailler et ce qui a été prévu dans notre dispositif c'est d'avoir non pas une visite, comme on le fait pour une

entité, mais des réunions d'audition qui vont se tenir les 18 et 19 mars dans les communautés, mais aussi tous les acteurs : je pense à la CPU et ses représentants qui seront conviés, de façon à éclairer le Comité sur les questions posées.

Mise en place de deux comités, réunion de ce comité au mois de mars. On ne répondra pas à la commande du ministère qui était très contraignante puisqu'ils voulaient un rapport pour fin mars. L'idée est de converger pour fin avril, sachant qu'effectivement cette année, la discipline de gestion met en place un concours. On aura des informations puisque ça se fait en parallèle. Voilà notre façon de répondre.

Ce qui va être bien sûr sur notre site, ce sont les éléments, notamment le référentiel. On applique le principe de transparence habituel. Par contre, le rapport correspond à une commande de la Ministre et il sera remis en main propre à la Ministre, sachant qu'il ne sera pas publié sur le site. Il y aura deux rapports, cosignés par le président du comité et le président du Hcéres, qui attestera du suivi de la méthodologie que vous avez sous les yeux dans ce protocole résumé. C'est un exercice inédit et nous essayons de répondre au mieux à cette commande.

Michel COSNARD, président :

Merci Michel.

Rémy MOSSERI :

Effectivement, c'est un peu étonnant comme demande qui est faite. J'ai plusieurs questions. Déjà, je voulais savoir si on sait s'il y a d'autres décrets ou d'autres décisions de ces dernières années qui feront qu'il est prévu que l'on demande au Hcéres dans les prochaines années de faire un rapport du même type.

Deuxièmement, je m'étonne un peu, je me serais attendu à ce qu'un rapport de ce type soit plutôt demandé à l'inspection générale plutôt qu'à une structure comme le Hcéres. C'est comme cela que je croyais comprendre la façon dont l'Administration fonctionnait et j'avoue ne pas comprendre pourquoi on s'adresse au Hcéres.

Troisièmement, je suis en désaccord avec le fait que le rapport ne soit pas public. Je ne vois pas en quoi le fait que la commande viendrait du Ministre nous obligerait à avoir une espèce de confidentialité qui ne pourra qu'apporter uniquement des ennuis et de la suspicion. Les rapports de l'inspection générale ne sont pas publics et ça a cet avantage. Je ne comprends donc pas pourquoi ils ne passent pas par là.

Michel COSNARD, président :

Je ne pense pas qu'il soit de notre ressort de commenter les décrets de la République. Comme tu le sais, c'est un décret du 2 septembre 2014. Je dis « *comme tu le sais* », parce qu'on vous a donné la note.

Autant vous dire que je ne connaissais rien du tout à ce dispositif et au décret avant de recevoir la lettre. Quand j'ai reçu cette lettre, je l'ai lue deux fois, parce que je ne connaissais pas le mot « *décontingement* » et ne connaissant pas le dispositif mis en place, j'ignorais absolument tout cela. C'est une décision, c'est un décret. Il est difficile de dire non.

Le seul autre que je connaisse, c'est celui que j'ai cité tout à l'heure, c'est celui concernant une ordonnance qui vaut force de loi, je présume, et qui explicite qu'il y aura une évaluation de chacun des dispositifs mis en place au moment où les nouveaux établissements créés dans le cadre de l'ordonnance demanderont à être définitifs ou pas.

Pour la deuxième question. Je pense que le décret ne dit pas si le rapport doit être public ou pas, semble-t-il, dans le cadre d'une décision qui devra être prise par la

ministre, puisque c'est sur la base de cette évaluation que la Ministre prendra la décision soit de revenir au dispositif antérieur, soit de maintenir l'expérimentation, soit d'enlever le contingentement donc de venir dans un décontingentement définitif qui doit être une absence de contingentement, je présume en toute logique.

Il me semble difficile que de notre propre fait nous publions le rapport. Nous allons donc adresser ce rapport à la Ministre. Bien entendu, j'ai les mêmes craintes que toi Rémy. Dans ma lettre d'envoi et dans le coup de téléphone que je joindrai à cet envoi, je recommanderais très fortement à la Ministre de publier le rapport. Peut-être une fois qu'elle aura pris sa décision, pour éclairer cette décision – je n'en sais rien, ce n'est pas à moi d'en décider – mais il me semble que ce rapport devrait être publié par le ministère.

Il en va de même pour les rapports IGAENR. Comme tu l'as dit et je suis d'accord avec ton analyse, peut-être que cette analyse aurait dû être confiée à l'IGAENR et les rapports de l'IGAENR sont confidentiels jusqu'au moment où le ministère les publie. Moi, je recommanderais au ministère de les publier. Je crois qu'il n'y aura rien dans ces rapports qui soit – c'est une demande que j'ai faite à Michel – de nature à publier une information sensible ou concernant des personnes.

Michel ROBERT :

Je me permets deux compléments : le premier est que les données sensibles sont celles du rapport du ministère, parce que ce sont des données de Ressources Humaines. Il y a des bases d'information, il y a pas mal de données, mais le ministère nous a donné ces informations à titre confidentiel, et même les compléments que nous avons demandés pour amener à avoir une convention pour l'exploitation de ces données. Là aussi, le point de départ et le point d'arrivée évidemment, c'est le MESRI.

Michel COSNARD, président :

Michel tu as raison, il se peut que dans certains cas, le nombre étant tellement faible que dès qu'on commence à regarder des caractéristiques sur ce nombre de postes hommes/femmes ou mobilité par mobilité – je ne sais pas, cela peut être une quinzaine les grosses années, mais ça peut être un petit peu moins –, dès qu'on met deux ou trois critères, on est quasiment à l'individu. Il faut donc qu'on soit un peu vigilant sur ces questions dans les analyses. C'est pour cette raison que vraisemblablement sur un certain nombre de données qui sont peut-être des données qui ne seront pas anonymisées, le ministère va demander à faire signer un accord de confidentialité aux experts. Nous allons bien sûr le faire. Je ne crois pas que ces données vont se retrouver telles quelles dans le rapport.

Michel ROBERT :

Deuxième point qui me semble important : mon premier réflexe a été le même, je me suis dit que c'est typiquement un travail d'inspection.

Avec le recul, au bout d'un mois, parce que les moyens mis en place ici, c'est-à-dire une assistance puisque nous n'avons pas mis de binôme comme on le fait d'habitude avec les conseillers scientifiques directement impliqués, je m'aperçois avec le recul que la perception RH au ministère est intéressante : il y a beaucoup de données, mais l'absence de certaines données, de certaines analyses montrent qu'une évaluation par les pairs est quand même assez stimulante. Lorsque j'ai pu voir des retours des deux comités, c'est qu'il y a des questions, des données qui n'existaient pas et qui vont nécessiter un travail complémentaire, notamment pour bien appréhender ce que sont des recrutements. Ce n'est pas précisé ici, ce sont des personnalités qui ont déjà été dans des jurys d'agrégation, vice-président de section ou autres. Donc voilà, il y a un vécu aussi intéressant et qui me semble très pertinent.

Jean-Michel PLANE :

Je peux dire quelques mots, puisque je suis moi-même agrégé de gestion 2001, donc je connais un peu ce concours.

Je pense que c'est quand même un concours qui est un accélérateur de carrière, parce que cela permet à des jeunes qui ont 32 ou 33 ans d'accéder au corps de professeur d'université très rapidement. Cela permet quand même de détecter et de recruter des talents. Pour être aujourd'hui membres du CNU depuis déjà quelques années, on se rend compte que l'on fabrique aussi des frustrés, puisque les gens obtiennent une qualification 46-1, mais que nous avons un vivier de gens maîtres de conférence qualifiés, mais non recrutés.

Je pense que ce concours d'agrégation participe au prestige de l'université française. D'ailleurs, les juristes ne se posent même pas la question, pour eux cela va de soi que ce concours doit être maintenu.

Après, moi je connais bien les personnes qui sont membres du comité pour la gestion. Pierre-Louis Dubois a lui-même été président du concours d'agrégation. Il est plusieurs fois membre, donc il le connaît très bien. Il y a des membres du CNU. Je pense que c'est un concours qui permet aussi aux gens d'accéder directement au corps, plutôt que de passer par un 46-1 qui quand même favorise le localisme.

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de ne pas partir dans cette voie.

Jean-Michel PLANE :

Je voudrais quand même défendre ce concours parce que c'est quand même un concours qui valorise l'enseignement supérieur, plutôt que le contraire.

Michel COSNARD, président :

Je vous rappelle que dans la lettre de la Ministre, il n'est pas question de dire que le concours serait supprimé. Ce n'est pas le sujet.

Un intervenant (00 :46 :37) :

Est-ce que les membres du collège auront accès au rapport ? Est-ce que ce rapport sera diffusé ? Il ne sera pas public, mais nous ne sommes pas le public. Est-ce que le Collège du Hcéres sera informé ?

Michel COSNARD, président :

Je ne suis pas opposé bien entendu à communiquer le rapport aux membres du collège, bien entendu, en vous demandant la confidentialité totale.

En ce qui concerne Monsieur Dubois, je pense que ce qui est très important, c'est qu'il était président de la Fédération des enseignants-chercheurs de gestion. Il a été vice-président du CNU. C'est vraiment une personnalité qui est reconnue et qui nous a été proposée par les collègues du groupe de travail à l'unanimité. Et dans le groupe de travail, il y a des gens qui ne sont pas agrégés. Merci, Monsieur Plane.

Rémy MOSSERI :

Moi je souhaite bien du courage et du succès à cette mission. Je propose d'ores et déjà de proposer que si cette mission est faite avec succès, que l'on propose au ministère d'évaluer un certain nombre d'autres dispositifs des lois, du genre les IDEX, le crédit impôt recherche, des choses comme ça.

Michel COSNARD, président :

Bon puisque Rémi me donne l'occasion de dire ce moment-là, vous savez que nous allons évaluer les IDEX, mais les IDEX définitives donc à partir de la vague B et nous commencerons donc par l'IDEX de Bordeaux. Mais quand je dis « nous », c'est le Hcéres dans la continuité de l'autorité administrative indépendante, ce ne sera pas ce collègue.

La question de l'évaluation du dispositif PIA est en cours, mais ce n'est pas le Hcéres qui a été missionné sur cette question. Voilà. C'était le dernier point d'information. Je vous remercie d'y avoir participé. Je vous propose donc de commencer maintenant l'ordre du jour tel qu'il était prévu, en ce qui concerne l'approbation de la délibération et l'approbation du compte-rendu de notre séance précédente du 29 octobre 2018.

1. DELIBERATION ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

Michel COSNARD, président :

Dans ce compte-rendu, une collègue m'a fait remarquer qu'il y avait une petite erreur dans les informations du Président.

A la page deux, au troisième alinéa, je mettais « *Je vous rappelle que sauf pour ceux d'entre vous qui seraient atteints par la limite d'âge ce qui sera mon cas, vous pouvez être renouvelés. Il n'y a aucun empêchement à ce que l'on fasse deux ou plusieurs mandats* ». Ceci est faux. On ne peut faire que deux mandats. Il faut rectifier par « *ce que l'on fasse deux mandats* ». Donc vous pouvez être volontaire pour un deuxième mandat, mais pas pour un troisième, consécutif je présume. Donc voilà une modification qui sera faite. Est-ce qu'il y a d'autres points que vous souhaiteriez voir modifier ?

Denise PUMAIN :

Il s'agit de la page six dans l'intervention que j'ai faite, au début du troisième paragraphe. Avant la fin, je mentionne une base de données qui a été élaborée au CNRS. J'aimerais que l'on ajoute son nom que j'avais mentionné à l'oral : elle s'appelle journalbase en un seul mot.

Michel COSNARD, président :

Tu pourrais nous dire la phrase que tu souhaiterais qu'on mette ? « *Je voulais alerter le collègue sur...* » ?

Denise PUMAIN :

Non. « *Par ailleurs, n'est même pas mentionnée une base de données qui a été élaborée au CNRS, intitulée Journalbase, qui reprend non seulement* ». Comme elle est accessible librement en ligne, cela vaut la peine de la mentionner.

Michel COSNARD, président :

Parfait. Merci.

Eliane KOTLER :

(Inaudible 00 :51 :28) reformuler légèrement ?

Michel COSNARD, président :

D'accord, on va enlever cette partie-là. En fait, cette question de savoir quels sont les membres du collège qui, ayant fait valoir leurs droits à la retraite peuvent continuer à siéger ou pas, n'est pas complètement tranchée par le ministère. Nous avons demandé à un juriste de regarder. S'agissant d'un Professeur émérite, la question n'est pas traitée pour l'instant. J'ai proposé à Eliane Kotler de continuer à faire partie de notre collège sachant qu'actuellement plusieurs membres sont démissionnaires et n'ont pas été remplacés. Le dernier en date étant Monsieur Bertrand qui a demandé à démissionner.

Voilà, merci. Je vais donc mettre au vote. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Unanimité moins deux abstentions.

Pierre Glaudes devant arriver en retard, puisqu'il est dans une autre réunion, le point sur l'évaluation des IRT sera reporté en dernier point de l'ordre du jour. Vous n'avez pas l'ordre du jour à l'écran, j'aurais pu vous le mettre. Donc le point trois : évaluation des IRT sera à la place du point huit et tous les autres remonteront.

2. BUDGET 2019

Michel COSNARD, président :

Maintenant, je souhaiterais passer au point deux, le budget 2019. Je présenterai les transparents, mais sous le contrôle de Nelly Dupin, pour vous faire une présentation du budget 2019 qui est prévisionnel.

Nous vous avons envoyé ou mis sur table les slides. Nous ne sommes pas encore en mesure de vous donner ou de vous présenter le budget exécuté 2018, puisque les comptes ne sont pas arrêtés. Ils ne seront arrêtés qu'à la fin du mois, dans quelques jours. Cela nous prendra encore un certain temps pour avoir toutes les informations.

Je vais essayer d'afficher le budget 2019, vous l'avez sur table et vous l'avez aussi à l'écran. Je vous rappelle que le budget du Hcéres s'inscrit sur deux budgets opérationnels de programmes.

La ligne 150 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui s'appelle « formation supérieure et recherche universitaire ». Cette ligne est pour l'essentiel gérée par la DGESIP, Direction Générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle et la ligne 172, « recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire » qui est essentiellement gérée par la DGRI, Direction Générale de la Recherche et de l'innovation. Sur la ligne 150, on va retrouver entre autres tous les budgets des universités et des écoles et sur la ligne 172 en compte les budgets des EPST et des EPIC, autrement dit le Hcéres est vraiment minuscule dans ces lignes, mais c'est sur ces lignes que nous avons notre budget. A la suite d'un accord entre la DGRI et la DGESIP, la masse salariale est imputée intégralement sur la ligne 150.

Ce que nous prévoyons en 2019 : vous voyez que nos recettes sont essentiellement l'addition de cinq grandes lignes. Pardon, je vais commencer par le fonctionnement. Les recettes prévisionnelles : une dotation de l'Etat sur la ligne 172 – je vous rappelle DGRI – de 1 158 580 euros. Une dotation complémentaire liée aux activités de l'OST en ce qui concerne l'évaluation de la stratégie nationale de recherche dans le cadre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques : l'OPEX doit évaluer la stratégie nationale de recherche. Pour ce faire, la DGRI a demandé à l'OST de faire des études bibliométriques et un financement complémentaire a été attribué de 60 000 euros. Toujours dans le même cadre, il y a une dotation complémentaire sur la ligne 172 qui s'appelle PAP RAP ESR. PAP c'est le Programme Annuel de Performance. Le RAP c'est le Rapport Annuel de Performance. Ce sont des textes qui sont votés par le Parlement lors du vote finance du budget. L'OST calcule un certain nombre d'indicateurs qui sont fournis au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lors du cadre du vote du budget et un complément de financement a été attribué de 100 000 euros. Ce sont les trois sur la ligne 172.

Une dotation sur la ligne 150 de 7 878 635 euros. Vous voyez que pour l'instant on a mis « *prévision* », parce que nous n'avons toujours pas reçu d'informations précises à ce sujet.

Point important, ce que j'appelle les recettes externes pour un montant de 982 724 euros. Vous voyez donc que ces recettes commencent à être assez importantes puisqu'elles

frôlent le million. Nous les inscrivons uniquement en fonctionnement, du fait du dispositif de mise en œuvre pour que nous puissions récupérer ces recettes, parce que ces recettes bien entendu arrivent dans le gros chaudron du ministère. C'est assez difficile avec nos petites baguettes d'aller pêcher les sommes correspondantes. Cela se fait par des dispositifs spécifiques qui sont le rétablissement de crédits, l'attribution de produits ou le fonds de concours, qui sont des dispositifs administratifs et budgétaires assez complexes qui en général peuvent se faire sur le fonctionnement, mais de manière assez difficile sur la masse salariale. Voilà donc 10 179 939 euros. Vous verrez, à la fin je vous ferai un petit comparatif avec les années précédentes.

Comment est-ce que nous avons prévu de dépenser cet argent ? En frais de mission, d'hébergement et de déplacement, ça c'est essentiellement le déplacement des comités de visite, puisque vous savez que cette mission d'évaluation par les pairs, donc 2 500 000 euros. A peu près, 3 000 000 d'euros, c'est la location de ce bâtiment plus les charges, dont une partie est sous-louée à la COMUE Université Sorbonne Paris Cité qui nous rembourse le loyer pour environ 266 000 euros. Ces 266 000 euros se retrouvent dans les ressources externes. Si on reprend les ressources externes, les vraies ressources externes ce sont 980 000 euros moins 266 000 euros.

Les conventions des conseillers scientifiques. Vous savez que les conseillers scientifiques sont soit mis en délégation par leur université ou Hcéres ou soit en détachement, lorsqu'il s'agit d'établissements de recherche, les EPST ou les EPIC. Nous remboursons un montant : la somme de ces remboursements est de 2 250 000 euros.

L'informatique : c'est l'équipement informatique plus la sous-traitance pour le système d'information du Hcéres Le fonctionnement et la formation ; communication colloques et séminaires : 142 000 euros ; abonnements pour l'exploitation de données : ce sont des bases de données, en particulier celles qu'utilise l'OST : 339 000 euros ; prestations sur projets externes : ce sont tout de suite un ensemble de prestations, en particulier de prestations informatiques pour un montant de 10 179 939 euros. Nous sommes à peu près dans les mêmes valeurs que l'exécuté que je vous présenterai au mois de juin.

En ce qui concerne la masse salariale, comme je vous l'ai dit, elle est sur un seul programme, c'est le programme 150, pour un montant de 9 603 586. Je vous rappelle que cette masse salariale permet de rémunérer des personnels permanents donc essentiellement les personnels administratifs et techniques du Hcéres plus moi-même. Il y a des titulaires, des personnels en CDI, des personnels en CDD, des contractuels occasionnels et un remboursement de 10 000 euros pour l'allocation chômage. Ceci donne un montant de 7 115 855 euros et permet de faire une rémunération complémentaire : les indemnités aux conseillers scientifiques pour 1 000 000 d'euros ; les indemnités que nous versons aux experts pour les évaluations, 1 258 000 euros, cotisations et contributions sociales pour un montant de 2 487 731 euros, ce qui correspond aux 9 600 586 euros.

Tout ceci est prévisionnel. Cette année, en fin d'exécution nous étions arrivés en masse salariale à 9 600 000 d'euros. Le montant n'a pas changé, il est le même depuis deux ans. On est encore un peu en dessous du plafond, mais nous allons bientôt le toucher, surtout si on nous donne des missions complémentaires à chaque fois.

Nous prévoyons donc en ETPT 48,2 titulaires ; 62,7 contractuels hors contractuels occasionnels et 7,5 contractuels. Au Hcéres, la différence entre CDI et CDD : les CDD sont des contrats à durée déterminée qui n'ont pas encore atteint la limite des six ans et si tout se passe bien, ces CDD sont transformés en CDI. Voilà, pour un montant ETPT à 118 équivalents temps plein travaillés. Tout ceci est prévisionnel et rentre dans l'épure.

Un petit résumé sur 2019. En ce qui concerne le fonctionnement nous prévoyons 10 179 939 euros, ce qui est une augmentation assez forte par rapport à 2018, mais essentiellement due aux ressources externes.

Si l'on regarde la dotation du programme 150, la dotation était de 7,9 millions. Or l'année prochaine, il est prévu 7,878 millions. Il y a une baisse de 50 000 euros.

Sur la dotation du programme 172 en incluant les deux dotations complémentaires qui seraient de 1,311 millions il y a aussi une baisse de 50 ou 60 000 euros, je ne sais plus exactement, j'ai peur de me tromper dans l'addition. Je pense que c'est de 60 000 euros. Donc les deux dotations sont en baisse, ce qui fait que notre budget de fonctionnement augmente ce sont essentiellement les ressources externes.

En ce qui concerne la masse salariale, on est sur les mêmes valeurs qu'en 2018 : vous voyez que la masse salariale a diminué de 500 000 euros, mais c'est essentiellement entre 2016 et 2017. Ce qui s'était passé, c'est que 500 000 euros de masse salariale avaient été basculés sur le fonctionnement, ce qui explique une augmentation assez forte, en partie, de fonctionnement entre les deux dates.

Au final, un budget d'un montant de 19 783 525 euros, somme de 18 800 801 euros de dotation d'Etat et 982 724 euros de recettes sachant que dans ces recettes, il y a 260 000 euros de sous-location : on dépense d'un côté et on récupère en recettes de l'autre.

Pascale SAINT-CYR :

A quelle page avons-nous les ressources propres, les prévisions ?

Michel COSNARD, président :

On ne vous a pas donné le détail des ressources propres. On peut peut-être le faire de manière orale ?

Michel COSNARD, président :

Ces ressources propres sont de plusieurs types. Il y a des contrats européens :

- participation à un certain nombre de projets européens. C'est essentiellement le département Europe et international ;
- des évaluations faites à l'étranger. Là encore, c'est le département Europe et international et fréquemment la commission d'accréditation voit ces évaluations faites en France.
- une grosse somme en 2019, cela va être l'évaluation des huit IRT. On va y revenir tout à l'heure. L'évaluation des IRT est financée et ce sera un financement qui nous sera apporté par l'ANR l'Agence Nationale de la Recherche, puisque dans le cadre du PIA, il était prévu cette évaluation. C'est environ 300 000 euros.

Je ne crois pas que pour l'instant que nous ayons prévu de ressources contractuelles de l'OST.

Je crois avoir fait le tour. Je crois que ce sont les trois grands secteurs. Excusez-moi de ne pas vous l'avoir donné plus en détail.

Denise PUMAIN :

Une petite question. En ce qui concerne la rubrique de fonctionnement abonnement pour exploitation de données. Qu'est-ce que cela recouvre ?

Michel COSNARD, président :

Ce sont les bases de données, en particulier celles de l'OST. Quelles sont-elles ?

Frédérique SACHWALD :

Concernant les données, il y a deux grandes sources : il y a le Web Of Science d'une part, et la base de données de brevets de l'OEB d'autre part. Mais dans les

abonnements, je pense qu'il y a aussi des abonnements à des revues scientifiques qui sont comptés sur cette même ligne et également des données de l'OCDE qui doivent être comptées sur la même ligne.

Denise PUMAIN :

Le Hcéres, comme d'autres établissements universitaires, souscrit de son côté, séparément à cet abonnement aux revues du WOS, il n'y a pas de mutualisation avec d'autres organismes ?

Frédérique SACHWALD :

Ce n'est pas un abonnement aux revues du WOS. L'abonnement important que nous avons pour le WOS, c'est l'abonnement à la base de données bibliométriques. On s'inscrit dans l'accord-cadre national, mais étant donné la spécificité de nos besoins en France, à ma connaissance, il n'y a pas d'autres endroits où il y a la base complète de données telles que l'exploite l'OST.

Michel COSNARD, président :

Nous avons la base brute du WOS et l'OST est le seul établissement français à avoir cette base brute. Ceci nous permet en particulier de conduire un certain nombre d'études. Sans la base brute, on ne ferait pas par exemple le dispositif IPERU, qui permet d'analyser la production des établissements français à la demande du ministère, en faisant tout un travail de recherche de publications et de citations en remettant les adresses correctement. Donc effectivement, on achète cette base.

Frédérique SACHWALD :

Sans parler de mutualisation, il est bien clair que la licence ne permet pas de le faire.

Denise PUMAIN :

J'ai l'impression que d'autres organismes de recherche ont également souscrit cet abonnement pour pouvoir exploiter le contenu de cette base, et faire des recherches de réseau de citation, de bibliométrie, etc.

Frédérique SACHWALD :

Je pense qu'ils sont abonnés au WOS en ligne, pas à la base brute.

Denise PUMAIN :

Je vous dirai ce qu'il en est.

Frédérique SACHWALD :

Le CNRS a aussi quelque chose de particulier, mais qui n'est pas non plus la base complète, qui est plus substantielle que la plupart des établissements qui ont un accès au WOS en ligne donc ils peuvent effectivement chercher individuellement et charger un certain nombre d'unités d'enregistrement, mais pas l'ensemble de la base, de façon à pouvoir l'enrichir, à pouvoir avoir une base maison.

Denise PUMAIN :

Est-ce que vous avez vous-même donné accès à des chercheurs qui feraient des recherches en bibliométrie à cette base particulière très complète ?

Frédérique SACHWALD :

Ce que l'on peut faire et ce que l'on fait, c'est l'accès pour les conseillers scientifiques qui ont un contrat avec le Hcéres et qui travaillent avec nous,. Effectivement ils peuvent avoir accès sur place pour des questions de recherche, et ils sont contraints de la même façon que nous, en termes de restitution, à restituer à un certain grade d'agrégation.

Michel COSNARD, président :

En fait Denise, le contrat est très spécifique puisque c'est effectivement la base brute. A ma connaissance, c'est ce que nous a dit le Président de Clarivate Analytics que nous avons rencontré l'année dernière, et qui est l'entreprise qui commercialise cette base de données. Il y a dix ou 15 établissements au monde qui ont accès à la base brute et il voudrait d'ailleurs le diminuer, parce qu'ils veulent commercialiser leurs services. Et donc ce contrat fait qu'on ne peut pas donner accès facilement à d'autres personnes que celles du Hcéres et donc il faut qu'il y ait un lien. C'est pour cette raison que si un chercheur veut travailler sur la base brute, ce que nous souhaitons, il faut qu'il ait un lien avec le Hcéres donc qu'il soit conseiller scientifique du Hcéres puisque nous n'avons pas beaucoup d'autres statuts.

Deuxièmement, si l'OST vend une étude, il y a un certain nombre de royalties qui sont prévues pour Clarivate Analytics. Si par exemple on fait une étude pour une entreprise, par exemple, on devra reverser des royalties à Clarivate Analytics. C'est le cadre du contrat tel qu'il est.

Denise PUMAIN :

J'ai posé la question, parce que je connais au moins trois laboratoires dont les travaux se réfèrent à cette base complète du WOS : un à Toulouse, un à Paris et un à Lyon et je me demande si on paye trois fois pour la même chose.

Frédérique SACHWALD :

S'il s'agit de Toulouse, je pense que c'est le LIST, donc c'est dans le cadre d'un partenariat avec l'OST.

Denise PUMAIN :

Et il y a également l'institut des systèmes complexes qui s'appelle l'IXXI, je crois à Lyon, et l'ISC à Paris.

Frédérique SACHWALD :

Pour faire certaines études, certaines recherches, ils n'ont pas besoin d'avoir accès nécessairement à la base brute. Ils peuvent acheter une extraction auprès de Clarivate Analytics qui leur coûtera moins cher que d'avoir la base brute où ils peuvent faire des extractions à la main 10 000 par 10 000. S'ils font une recherche très pointue, ça peut leur suffire. Le fait de faire référence au WOS, il y a beaucoup de publications qui font référence au WOS de gens qui n'ont pas la base brute.

Michel BOZDEMIR :

Si nous passons sous un régime de personnalité morale, ce que nous souhaitons, au-delà d'une plus grande marge de manœuvre de gestion budgétaire, qu'est-ce qui change ? Est-ce que la dotation serait similaire au minimum et toujours sur les deux lignes 150 et 172 ?

Michel COSNARD, président :

C'est un peu difficile de répondre, Monsieur Bozdemir. En fait, c'est toute la question des discussions actuelles et du groupe de travail. D'un côté, si le Hcéres obtenait la personnalité morale, il pourrait mieux gérer ses ressources externes. Il pourrait en particulier – et c'est toute la question de la masse salariale – faire porter un certain nombre d'éléments concernant cette masse salariale et mieux évaluer le coût de ses prestations externes.

C'est très compliqué pour le Hcéres à l'heure actuelle d'être *prime contractor* dans un projet européen puisque lorsqu'on est le contractant principal, très souvent, il faut reverser de l'argent à des partenaires. Nous avons vraiment des difficultés, sans vous parler de toutes les difficultés liées à la TVA puisqu'il y a un arbitrage qui a été pris l'année

dernière, ce qui fait que l'exécution du budget 2018 a été compliquée. Sur un certain nombre de prestations, nous sommes assujettis à la TVA et pas uniquement à des prestations externes. Cette question de la TVA est une question complexe et qu'il est difficile de gérer dans le cadre de la gestion du ministère.

Michel BOZDEMIR :

Sur ce point des ressources extérieures, est-ce que nous pourrions utiliser la totalité de ces ressources sans pouvoir passer par le ministère ?

Michel COSNARD, président :

J'espère, c'est l'idée. Quand on dit sans pouvoir passer, c'est-à-dire avec une comptabilité qui est séparée. Il se peut très bien que – c'est ce que je préconise, je vous livre des réflexions qui ne sont pas abouties, mais une idée serait que nous gardions comme agent comptable, l'agent comptable du ministère, mais dans le cadre d'une mission qui serait conduite pour le Hcéres ayant la personnalité morale.

Rémy MOSSERI :

Moi, je ne sais pas a priori si je suis favorable ou défavorable. Je ne sais pas. Je vois bien les avantages d'un côté, je vois aussi les risques que j'avais déjà ressentis lorsque l'on a eu ces discussions au début sur ce que je vois être une espèce de marché international ou européen de l'évaluation qui se met en place avec des concurrences entre différents organismes et qu'on se positionne trop sur ce terrain. Pour moi, il y a un petit risque. En tout cas, a priori, je ne dis pas que moi j'y suis favorable. Je ne sais pas, mais je voulais poser une question : est-ce qu'il existe une autre autorité indépendante qui aurait la personnalité morale en France ?

Michel COSNARD, président :

Cela s'appelle des API, Autorité Publique Indépendante. Sur les 22 autorités indépendantes, il y en a 14 qui sont des AI et 8 qui sont des autorités publiques indépendantes. C'est 14 et 8 sur 22. Par exemple, la HAS (Haute Autorité de Santé), le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) Hadopi, H3C qui sont les commissaires aux comptes.

Le fait d'avoir la personnalité morale, à mon avis ne préjuge pas de ce que tu as appelé être un opérateur dans le marché concurrentiel de l'évaluation puisqu'on peut le faire sans avoir la personnalité morale. On y reviendra, parce que c'est une vision très particulière de la chose, moi je n'appelle pas cela être dans un marché concurrentiel. J'appelle ça apporter un soutien au développement international de l'évaluation, ce qui est une chose très largement différente. Je pense qu'on le fait chaque fois à la demande des Etats ou à la demande des agences d'évaluation.

Pour prendre un exemple et à mon avis cet exemple est important : lorsque l'université Galatasaray en Turquie qui est une université francophone, mais de statut turc, nous demande une évaluation, une première réaction pourrait être de dire : non, on ne fait pas. Je pense que notre rôle, sachant que cette université développe des programmes en français, est d'apporter un soutien à cette université, surtout dans la conjoncture actuelle.

Donc je pense qu'il faut faire très attention à la façon dont on présente les choses et je ne le présente pas comme tu le présentes, parce que ce n'est pas la nature des choses. Nous n'employons aucun représentant de commerce, nous n'envoyons pas des gens faire des démarchages, etc. C'est chaque fois à la demande des établissements et avec l'accord lorsqu'il existe des agences d'évaluation des pays concernés.

Rémy MOSSERI :

Il n'y a pas que ce que j'appelle le marché. Il y a aussi, apparemment, le fait de s'inscrire dans des demandes de contrats européens ou de recevoir de l'argent de contrats européens, c'est ce que j'ai découvert aussi de façon intéressante. Si j'ai bien compris ce

que tu as dit tout à l'heure, le fait d'être personnalité – je ne sais plus le terme exact – permettrait d'être principal investigateur d'un contrat.

Michel COSNARD, président :

Comme le CNRS par exemple.

Rémy MOSSERI :

Mais le Hcéres n'est pas un opérateur de recherche donc on peut se poser la question.

Michel COSNARD, président :

Il ne s'agit pas de contrats de recherche. Je pense qu'à côté de H2020, il y a un grand domaine qui s'appelle le processus de Bologne, je ne sais pas si tu as entendu parler peut-être du processus de Bologne et les programmes de mobilité des étudiants Erasmus, le programme de création d'agences d'évaluation. Tout cela est hors H2020. On va demander ça à François qui connaît ça par cœur.

François PERNOT :

En fait, dans tous les spectres des programmes européens, il y a une certaine partie des programmes, en particulier Erasmus qui sont des programmes dont certains sont totalement dirigés vers des finalités d'assurance qualité, complètement et uniquement.

Généralement, quand on répond à des programmes européens, ce sont des programmes européens dans un domaine bien particulier, qui sont de la mutualisation des bonnes pratiques au niveau européen, qui sont de créer un consortium européen pour aller aider une agence à se monter en Azerbaïdjan, ou alors des programmes européens pour aider par exemple le programme AQUA, qui était un programme pour le développement de l'assurance qualité en Afrique.

Nous ne sommes pas du tout sur des programmes de recherche, on est sur des programmes d'accompagnement, de support, sur des programmes de montage de bonnes pratiques, sur des programmes qui n'ont vraiment rien à voir avec la recherche proprement dite.

Eliane KOTLER :

Je voudrais ajouter un mot. Il ne s'agit pas de marché européen. En fait de très nombreux pays se positionnent et il serait vraiment dommage que la France et en particulier le Hcéres soit totalement absent. Les pays baltiques, qui sont de tout petits pays, se positionnent sur la plupart des programmes Erasmus Plus. Par exemple, il y a une demande de la Géorgie. Je ne sais pas si le CIEP va se positionner, parce qu'ils ont des moyens somme toute limités.

Il est dommage que le Hcéres ne puisse pas se positionner en tant qu'entité spécifique. Il ne s'agit pas de marchés, il ne s'agit pas de faire de l'argent, mais il s'agit quand même du rayonnement de la France et de la renommée quand même de cette agence d'évaluation qui me paraît, pour avoir participé justement à un projet Twinning, très en avance par rapport à d'autres et il est dommage d'être absent.

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de ne pas avoir ce débat qui est très intéressant et que l'on pourra aborder au mois de juin si la question se pose de la personnalité morale. La seule chose que je voulais vous montrer était le montant des recettes externes et le fait que pour l'instant nous ne pouvions les placer qu'en fonctionnement, en espérant qu'on arrive à toutes les récupérer. La façon de les récupérer étant des annulations de dépenses.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous en remercie. Je vais vous faire voter la résolution, mais au préalable, je souhaiterais qu'on la modifie. Je vais faire la modification avec vous en direct. Nous nous sommes trompés, comme l'a fait remarquer Monsieur

Bozdemir, il ne s'agit pas du budget prévisionnel 2018, mais du budget prévisionnel 2019. Je vous invite à le faire sur le papier et je m'en excuse.

Je vais donc faire voter le texte suivant : le collège du Hcéres approuve le budget prévisionnel 2019, d'un montant total de 19 783 725 euros répartis en 9 603 586 euros de masse salariale et 10 179 939 euros de fonctionnement.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. A l'unanimité.

Je vous propose maintenant de passer au point suivant.

Pardon, j'ai oublié quelque chose. Petit point complémentaire dans le cadre du budget, excusez-moi.

Nelly DUPIN :

Le mot « *politique voyages* » est joli, mais c'est surtout une source de dépenses importantes, puisque, comme vous l'avez vu tout à l'heure cela représente à peu près 2,5 millions du budget du Hcéres et ce n'est pas négligeable.

Pour nous permettre d'accueillir au mieux et faire voyager dans les meilleures conditions les experts du Hcéres, il est nécessaire de déroger à certaines règles du décret des déplacements des missionnés. Par conséquent, comme l'année dernière, je vous propose de déroger au montant des nuitées d'hôtel.

Nous avons eu de grosses difficultés, même avec des taux supérieurs à ceux de la fonction publique d'Etat. Cela ne s'arrange pas, puisque c'est la loi de l'offre et de la demande et qu'il arrive fréquemment que nous évaluions en même temps que se tiennent des salons : le salon du vin à Bordeaux, le colloque des commissaires aux comptes à Lille qui n'était pas prévu et la fête des Lumières à Lyon. Enfin, il y a plein de manifestations qui se tiennent en même temps que les évaluations, on n'y peut rien, c'est comme ça.

On propose donc que les tarifs pour les nuits hôtelières soient portés à 100 euros pour les situations classiques ordinaires, 120 euros pour les nuitées à Paris et 150 euros pour les situations en cas d'indisponibilité et on se laisse une marge jusqu'à 300 euros pour les cas exceptionnels : pendant la Fashion Week, on nous a proposé des chambres d'hôtel deux étoiles à 500 euros la chambre. Quand on dit 300 euros, ce n'est pas gaspiller l'argent, mais c'est dénouer une situation compliquée.

Le deuxième point sur lequel on vous demande de déroger, c'est le remboursement aux frais réels pour les évaluations conduites à l'étranger. En fait, il existe des barèmes en fonction de la nature du pays, qui sont peu favorables et qui ne conduisent pas nos collègues à vouloir faire les déplacements parce qu'ils sont presque à laisser de l'argent de leur poche quand ils font une évaluation. Par conséquent, on se propose de rembourser aux frais réels sur présentation de justificatifs. Vous avez une petite note explicative qui suit.

Le remboursement des indemnités kilométriques pour les experts étrangers : je ne souhaite pas leur demander la carte grise de leur véhicule, d'autant que dans certains pays, cela n'existe pas, mais sans cette information, le CBCM, c'est-à-dire le comptable budgétaire, ne veut pas payer les indemnités.

Les frais de repas pour les experts qui ont une résidence administrative dont la commune de Paris – il y a dix communes autour de Paris qui font la commune de Paris et pour lesquelles, quand nous avons parfois des comités d'experts, le monsieur qui habite dans

le Val-de-Marne et qui fait une évaluation à Paris n'a pas le droit d'être remboursé de son repas parce que ça fait partie de la commune. C'est un peu ridicule et ça crée des situations parfois extrêmement tendues si l'on veut appliquer les règles. Il est plus simple de déroger.

Ensuite, un objet qui va vous sembler un peu dérisoire, c'est le remboursement de la taxe de séjour. C'est une obligation. Par contre, notre voyageur ne l'inclut pas toujours dans son tarif, puisqu'il appartient à l'hôtelier de décider s'il veut la percevoir directement ou pas. Nous avons des taxes de séjour de 1,67 euro pour une nuitée à Paris, pour lesquelles on me demande de faire un certificat administratif pour justifier de la dépense. Vous imaginez le nombre de certificats administratif que je suis contrainte de signer ? Cela prend du temps, du papier, de l'argent, etc.

Michel COSNARD, président :

Les points un à quatre avaient été votés l'année dernière par le collège, donc c'est une reconduction pour 2019. C'est ça ? Il n'y a aucune nouveauté, à part la taxe de séjour. Vous aviez déjà vu tous les points et vous aviez donné votre accord l'année dernière, mais comme le texte marquait une délibération du collège en 2018, notre responsable budgétaire a dit que ce n'était valable que pour 2018, donc il semble que je sois obligé de vous le faire voter chaque année.

En complément du budget, je vais vous demander si vous êtes d'accord de renouveler cette délibération relative à la politique voyage. Bien entendu, à chaque fois, il s'agit de montants maximums. Ce que dit ce texte, c'est qu'on n'ira pas au-delà. Bien entendu, dès qu'on peut, on essaye d'être en dessous.

Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité, Merci pour ce point.

3. PRESENTATION DU TEXTE DE L'ACCORD DE CONSORTIUM ERIC ET LE REFERENTIEL D'EVALUATION DES ERIC

Michel COSNARD, président :

Voilà, donc à deux voix, nous allons vous présenter un dispositif d'évaluation des infrastructures de recherche. Je fais l'introduction et ensuite je passerai la parole à Michel ROBERT :

De quoi s'agit-il ? Depuis un peu moins d'une dizaine d'années la Commission européenne, en particulier la Direction générale de la recherche, de la technologie et de l'innovation a décidé de financer des consortiums d'infrastructures de recherche. Il y en a à peu près dans tous les secteurs. Je crois qu'il y en a entre 25 et 30.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un certain nombre de pays qui vont mettre en commun des infrastructures de recherche et les coordonner. Ces consortiums d'infrastructures de recherche sont financés par les pays pour le dispositif national et par la Commission européenne pour le dispositif de consortium. Elles s'appellent des ERIC, European Research Infrastructure Consortium.

Une de ces ERIC s'appelle Ecrin. Je ne sais plus l'acronyme, mais c'est une ERIC, une infrastructure de recherche qui porte sur la coordination des essais cliniques. Je vous en avais déjà parlé. Il s'agit de coordonner dans dix pays des essais cliniques.

Ce que dit le Directeur Général de cette infrastructure de recherche qui est le Professeur Demotes-Maynard, qui est Professeur à Bordeaux, mais dont l'infrastructure est hébergée au sein de Paris Diderot, c'est qu'il y a une grande variabilité des personnes en Europe et que cette coordination d'essais cliniques est importante lorsque des laboratoires de recherche ou des entreprises veulent mettre sur le marché ou à disposition des nouveaux médicaments. Le Professeur Demotes-Maynard, l'année dernière, est venu me voir pour

nous demander si nous accepterions d'évaluer cette infrastructure de recherche, sachant que l'évaluation est prévue dans le cadre du contrat. Ces infrastructures de recherche doivent être réévaluées au bout de cinq ans et un financement est prévu par la Commission européenne. J'ai trouvé intéressante cette demande. Mais pourquoi le Hcéres ? Il m'a répondu parce que la France était le coordinateur de cette infrastructure de recherche. Je lui ai proposé plutôt, s'il en était d'accord, de consulter un certain nombre d'agences d'évaluation en Europe pour constituer « *un consortium* » qui pourrait conduire cette évaluation.

Nous avons donc contacté des homologues européens en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Irlande et aux Pays-Bas. Après beaucoup de discussions et en particulier en lien avec la Commission européenne, nous avons trouvé un accord avec l'agence d'évaluation italienne et une agence d'évaluation espagnole pour créer un consortium d'agences en charge de l'évaluation d'Ecrin et d'éventuellement d'autres ERIC si une telle demande nous était faite. Michel Robert va vous présenter ce projet. Je vais vous demander de voter pour la constitution de ce consortium.

Michel ROBERT :

Effectivement, là aussi, c'est une demande inédite, mais très intéressante, et même stimulante puisqu'elle permet à des agences, au niveau européen de travailler ensemble autour d'une question.

Par abus de langage, on parle d'infrastructures de recherche. En fait, c'est un processus de recherche et de services. Ce sont donc des termes qui existent en France. D'ailleurs, on n'évalue pas ces infrastructures en France. Au niveau européen, il y a des textes qui précisent les tenants et aboutissants de ces structures. C'est un travail pour répondre à cette demande qui a été mené ici par le département Europe et international et le département évaluation des établissements, et en particulier donc ça mobilise – il est important de préciser qui fait quoi – un conseiller scientifique à temps partiel.

Vous avez dans le dossier ces trois documents : un document qui a la même quantité d'informations que les diapositives, c'est-à-dire la définition des infrastructures et ce que l'on va faire, et deux autres documents qui sont importants. C'est un travail de concertation avec principalement les trois pays qui ont été cités, Espagne, Italie, France. C'est un document commun. Il y a eu des réunions de travail pour ça.

Le consortium a un nom qui est ERIEC qui signifie European Research Infrastructure Evaluation Consortium. Ce sont ceux qui constituent le cadre de cette organisation et les termes de référence donc le référentiel qui a été défini et qui a été construit. On va dire que la solution initiale vient du côté français, c'est-à-dire le Hcéres, qui est moteur dans cette organisation, et nous l'avons extrait de ce qu'on faisait pour les établissements et pour les laboratoires de recherche. Les diapositives définissent d'abord le principe. Cela suit votre note et vous aurez la copie des diapositives.

C'est quoi une offre d'infrastructure de recherche ? Ce sont des outils qui sont partagés, avec des caractéristiques bien identifiées par la communauté scientifique qui les utilise. C'est pour la conduite d'activité de recherche de haut niveau et il peut y avoir dans des communautés aux échelles nationales, européennes ou internationales. Il doit y avoir une gouvernance clairement identifiée. Cela doit être accessible par toutes les communautés de recherche qui souhaitent l'utiliser, et il doit donc y avoir – et c'est une obligation au niveau européen – des instances d'évaluation adéquates, sachant que chaque ERIC a la responsabilité de mettre en place sa propre évaluation.

Ça peut être dans les activités de recherche propre, fournir des services à plusieurs communautés d'utilisateurs, cela peut être ouvert bien sûr aux acteurs économiques et les communautés peuvent travailler en réseau ou être localisées sur un site particulier. En fait, on définit, que ce soit d'ailleurs au niveau national ou au niveau international, et

vous avez deux documents de référence qui sont cités, celui de la DGRI et celui donc de l'Europe qui résument quatre fonds identifiés à ce jour. Soit sur un seul site, donc infrastructures localisées, ce sont des grands équipements par exemple. Soit distribuées : soit des flottes, des réseaux des sites instrumentés, des collections, des archives, des bibliothèques scientifiques dématérialisées, c'est-à-dire les infrastructures de recherche virtuelle, des bases de données et bien sûr à base de réseaux humains ou autres experts.

En l'occurrence, Ecrin pour les essais médicaux est un mélange : c'est à la fois distribué et donc à base de réseaux humains.

Alors, qu'est-ce qu'une grande infrastructure recherche européenne ? Là, je quitte les généralités qui étaient propres à la France ou à l'Europe. Il s'agit d'accompagner la politique européenne de recherche. Il s'agit d'optimiser à l'échelle européenne ces structures qui s'appellent ERIC, initiées en 2009 avec un fonctionnement qui a été mis à jour en 2013. Il y en a 19 à ce jour, mais tout cela fluctue. Ecrin a été créé en 2013. Ce sont eux, comme l'a dit Michel Cosnard, qui nous ont sollicités. Nous avons fait le choix de répondre dans un travail concerté entre plusieurs agences, pour le moment trois, mais il est bien sûr possible d'étendre ce consortium.

Le contexte, c'est que les ERIC doivent être évalués périodiquement. C'est dans leurs statuts. Ils choisissent leur propre dispositif d'évaluation. Ce sont des éléments que nous allons trouver bien sûr dans le rapport d'auto-évaluation. Il y a donc un projet ERIC Forum, financé par l'UE dans le cadre d'Horizon 2020 qui a une composante spécifique sur l'évaluation. Il y a un groupe de travail dédié au suivi des infrastructures confirmées au niveau Esfri. Il n'y a pas aujourd'hui de méthodologie d'évaluation ex post pour ces infrastructures, que ce soit à l'échelle nationale ou européenne.

Enfin, on pense qu'une évaluation ex post est mieux acceptée si, évidemment, ce sont plusieurs agences qui travaillent ensemble. En l'occurrence donc, être seul évaluateur d'un ERIC comme Ecrin situé à Paris est peut-être limite en termes d'organisation puisque ce réseau est fortement distribué en Europe.

On a donc contacté d'autres agences. Effectivement, au départ, on avait aussi les Pays-Bas, mais aussi en Allemagne, Irlande. Certaines agences sont tributaires d'avis ministériels. Dans ce cas on a évidemment l'intérêt de pouvoir agir. C'est ce que nous avons fait : l'Anvur que vous connaissez et l'AEI en Espagne où, entre-temps, il y a eu des changements au niveau gouvernement qui ont conduit à des changements au niveau de l'agence. Nous avons donc pris un peu de retard. Mais en tout cas, on travaille à trois sur la mise en place de ce consortium et on participe par ailleurs dans la dynamique européenne. Il y a aussi bien sûr des représentants du ministère dans cette dynamique donc aux réunions organisées dans ce contexte.

Manifestement, l'initiative est appréciée et nous espérons qu'elle devrait conduire d'autres pays à nous rejoindre. On propose un processus en trois étapes :

- L'incontournable rapport d'auto-évaluation démarche qualité, visite sur site. Il faut faire attention pour Ecrin, c'est un réseau distribué. On peut envisager de s'adapter avec par exemple une visite qui peut se tenir sur Paris ou ailleurs, mais avec peut-être une seconde visite ou une visite qui se déplacerait pour aller sur le terrain et bien sûr, le rôle du comité cette fois constitué par le consortium, qui se mettra en place. L'objectif est d'avoir un rapport d'évaluation.
- Garder les principes fondateurs que nous avons ici, mais qui évidemment sont partagés par les autres agences. Phase contradictoire, pour recueillir les avis, comme pour les établissements et comme pour les autres entités évaluées par le Hcéres

- Observation de l'ERIC avant de rendre ces rapports publics et donc publiés sur notre site et au-delà, au vu de l'organisation.

On pense qu'un processus doit se faire sur une durée de six mois au maximum. C'est court et c'est long pour un organisme de recherche. C'est assez ciblé. Evidemment, le coût de l'action est pris en charge par l'ERIC donc on retombe dans la discussion qu'on a pu avoir sur le budget tout à l'heure. C'est une prise en charge au niveau européen puisqu'indirectement par ERIC.

Il y a bien sûr ERIEC qui désigne et même si c'est la première, on prévoit qu'un des membres soit Coordonnateur de l'évaluation qui organisera et coordonnera l'évaluation. On propose que ce soit le Hcéres qui conduise l'évaluation d'Ecrin.

On pense qu'un comité d'experts c'est six personnes environ, proposées par les membres de l'ERIEC et nommées par son Bureau exécutif. Les compétences suivantes seront recherchées : évidemment, c'est la connaissance de l'ESR européen, des infrastructures de recherche, des activités, évidemment des personnalités reconnues dans le domaine d'activité d'ERIC, connaissance des politiques de recherche internationale. Nous allons parler d'innovation et valorisation, gestion administrative et financière et représentation des acteurs des services de l'ERIC. Evidemment, aucun lien d'intérêt à connotation positive ou négative. On applique les règles de base bien connues.

Le référentiel, c'est le deuxième document que vous avez. C'est de définir finalement les grands axes de ces évaluations et les grandes caractéristiques, y compris intégrité scientifique, etc., puisqu'il y a aussi des aspects grand public concerné dans ces activités. On demande, comme cela se fait pour les établissements et les laboratoires et les formations, qu'il y ait soit des analyses qui soient faites et évidemment certains rapports d'activité, mais au-delà, un rapport d'auto-évaluation dans une vraie démarche qualité.

Etat d'avancement : à ce jour, vous avez les textes qui circulent en parallèle dans les trois pays que j'ai cités. Le référentiel d'évaluation est prêt pour être adopté par le consortium ERIEC. On commence à rechercher des experts pour Ecrin, et donc la réunion de lancement est en attente de date avec un petit retard lié au nouvel état stable qui se met en place en Espagne. Voilà rapidement dressé le dispositif que nous souhaitons mettre en place dans ce cadre.

Michel COSNARD, président :

Avant d'ouvrir les discussions, et bien entendu d'être tout à fait prêt à le faire et tout à fait prêt à répondre, je vous demanderai donc de voter formellement pour la constitution de l'ERIEC.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de ce que l'on appelle en anglais un *memorandum of understanding* ou en français un accord-cadre. Il ne s'agit pas de construire quelque chose en dur, mais un accord qui va permettre à plusieurs parties de travailler ensemble. Il ne s'agit pas de constituer une nouvelle entité, il n'y a pas de structure juridique.

De toute façon, nous ne pourrions pas le faire puisque nous n'avons pas la personnalité morale. Il ne s'agit pas non plus de construire quelque chose qui va gérer des fonds. Ce sont chacune des agences qui le feront. Il s'agit de coordination et accord sur un certain nombre de grandes questions qui sont : comment nous allons construire et conduire ensemble l'évaluation des Ecrin, et peut-être d'autres ERIC.

Une autre infrastructure qui est peut-être intéressée par ce dispositif d'évaluation est une infrastructure dans le domaine des humanités numériques qui s'appelle DARIAH, mais ne me demandez pas trop de quoi il s'agit.

Denise PUMAIN :

C'est une mise à disposition de bases de données d'enquêtes sociales qui sont faites dans différents pays et dont les données sont rassemblées et communiquées aux chercheurs.

Michel COSNARD, président :

Ils sont peut-être intéressés. Le document est un document qui a été rédigé par un groupe de travail réunissant les trois représentants des trois agences. En réalité un tout petit peu plus, parce qu'au début, nous avions des correspondants allemands du Wissenschaftsrat et des correspondants néerlandais de CANU mais qui finalement nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas signer puisqu'ils ne pouvaient faire des évaluations qu'au niveau national et pas au niveau international.

Je pense que les choses évolueront, mais en tout cas, voilà comment s'est construit le document. Je ne vais pas vous en dire plus.

Gilberte CHAMBAUD :

Justement, la question que je me pose est : quelle est la validité, comment est agréé ce consortium ? Je vois dans le texte que Michel nous a distribué que ce consortium et sa structure est présente à Esfri. C'est présenté à la réunion de l'Esfri. Ma question est pourquoi ? Et la suite de la phrase est « *devrait susciter l'adhésion d'autres pays pour rejoindre le consortium* ». Donc on va voter sur un consortium qui a été élaboré par trois entités. Tu disais que l'Allemagne avait également contribué, mais est-ce que le fait d'y faire rentrer d'autres partenaires ne va pas remettre à plat la décision sur la création du consortium ?

Michel COSNARD, président :

C'est une question de poule et d'œuf. Il faut commencer, donc si on attend que tout le monde soit prêt pour commencer, on ne commence jamais puisque de toute façon, d'autres ne viendront pas tant qu'on n'aura pas commencé. C'est à peu près la situation.

En l'espèce, là, on a une demande très précise qui est la demande d'Ecrin. Je vous rappelle qu'Ecrin avait fait cette demande auprès du Hcéres. Est-ce que le Hcéres est prêt à évaluer l'infrastructure de recherche ? Benoitement, nous avons pensé qu'il était mieux de le faire dans un cadre européen.

Je vous rappelle qu'Ecrin ce sont dix pays européens. Nous pourrions vous donner la liste, mais si vous allez sur le site web d'Ecrin c'est très bien renseigné. Et donc, ce que nous avons fait là, c'est simplement un accord entre trois agences pour faire l'évaluation d'un objet qui est Ecrin. Si on ne le fait pas, on ne peut pas évaluer Ecrin.

Nous avons eu un très bon retour de l'ANVUR, qui était très intéressée pour participer à ce montage. Pour l'AEI, suite au changement de gouvernement de l'année dernière, la directrice de l'agence d'évaluation a été remplacée et on attend une confirmation, mais je pense que cela devrait bien se passer. Les trois agences sont d'accord sur le texte qui est là.

Nous avons souhaité avoir l'avis du ministère et en particulier de la DGRI. La personne en charge du suivi des infrastructures de recherche à la DGRI a été associée à toutes les réunions. Nous avons aussi associé à toutes les réunions le directeur du programme ERIC à la Commission européenne. Ceci est fait, il s'agit de ne rien cacher et d'être dans la plus grande clarté.

J'ai présenté ce dispositif au Directeur général de la DG RTD, Monsieur Jean Eric Paquet qui m'a dit : « *C'est super, avancez dans cette direction, enfin une petite infrastructure européenne dans le cadre de l'évaluation de la recherche, c'est intéressant* ». C'est pour

cette raison que nous l'avons présenté à Esfri et là encore, je parle de choses que je ne connais pas très bien, ce sont les représentants nationaux des 26 pays européens plus des pays associés, qui coordonnent ces infrastructures de recherche.

Cela a été présenté par le représentant français dont Michel est en train de me donner le nom qui a présenté ce dispositif et qui a reçu un retour positif, à tel point qu'un certain nombre de représentants de pays ont dit « *Mais pourquoi nous n'y sommes pas ?* ». C'était intéressant de voir le représentant allemand dire « *Pourquoi nous n'y sommes pas ?* », alors que nous avons demandé au Wissenschaftsrat d'être parmi les fondateurs. C'est pour cela que je pense que ces choses vont évoluer. Mieux encore, cela a été présenté au forum des ERIC et à cette occasion un certain nombre d'infrastructures de recherche ont dit « *Oui, ceci nous intéresse, parce que nous sommes en attente d'un moyen d'être évalué* ».

Je présume que toutes les infrastructures, toutes ces ERIC ne vont pas demander à l'ERIEC de le faire. Certains vont peut-être mettre en place un propre dispositif d'évaluation externe, d'autres je ne sais pas prendre passeront par d'autres agences, éventuellement des agences internationales.

Là, c'est une possibilité et un autre consortium DARIAH qui a manifesté son intérêt. Voilà pourquoi je vous fais voter cela. Je vous demande de voter ce texte aujourd'hui parce que nous ne pouvons pas commencer l'évaluation d'Ecrin tant que ceci n'est pas voté et signé par les trois agences.

L'ANVUR a déjà fait délibérer son conseil d'administration qui a voté ; en ce qui concerne l'Espagne c'est en cours, mais je ne sais pas s'ils ont délibéré encore et bien entendu dès que le vote aura lieu ici, je transmettrai l'information ultérieurement.

Quand les trois conseils d'administration des trois agences auront voté, nous ferons une signature par courrier avant la prochaine réunion qui aura lieu en mars à Rome pour lancer les choses.

Dès la signature, bien entendu, avec l'accord des deux autres agences, le Hcéres mettra en place le dispositif d'évaluation tel qu'il vous a été présenté. Nous avons d'ores et déjà demandé à nos partenaires de nommer des experts. Il y aura des experts européens nommés par l'ANVUR, par l'AEI et par le Hcéres.

Michel Robert

Pour la recherche, c'est Christian Chardonnet et pour l'Europe c'est Philippe Froissart

Jean-Marc Heintz

Je trouve cela extrêmement intéressant effectivement d'avoir cette sorte de structuration à l'échelle européenne pour des objets qui, par essence sont européens. La question que je me posais un peu, c'est effectivement que si ce texte va être signé, rapidement il y aurait d'autres pays qui souscriraient aussi, qui se rajouteraient ? La probabilité qu'il y en ait plusieurs est réelle ?

Michel COSNARD, président :

La probabilité est forte, au moins ceux dont nous avons parlé : Wissenschaftsrat et CANU mais peut-être d'autres.

Il faut trouver des agences qui ont dans leur mission, l'évaluation de la recherche ou des infrastructures de recherche. Ce n'est pas très fréquent, on est en attente. Maintenant, il y a le texte.

Effectivement, si pour rentrer, ils demandent des amendements au texte, on verra. Il y a tout un processus qui est prévu et on refera une nouvelle version éventuellement. C'est

assez classique dans le cadre des consortiums. C'est assez classique dans le fonctionnement d'organisations distribuées lorsque l'on veut un accord qui ne conduisent pas à la création d'une structure telle qu'elle est.

Jean-Marc Heintz

Rapidement, on va quand même avoir quelque chose, une véritable signification européenne.

Michel COSNARD, président :

Exactement.

Rémy MOSSERI :

Je pense que la démarche est très intéressante et que vous avez eu raison de décider de l'élargir à d'autres agences. Je me demande dans une hypothèse où l'élargissement serait continue, comment fonctionnerait une coordination à 20 agences ? Je ne sais pas, ça peut être un peu compliqué, mais l'idée de ne pas le faire uniquement sur la base française je trouve qu'elle est très bonne.

Michel COSNARD, président :

Si tu me permets, on a voulu combiner deux choses, c'est-à-dire une coresponsabilité, être plusieurs agences, mais essayer de faire simple. C'est pour cette raison que dans le dispositif, si vous lisez la façon dont c'est fait, à chaque fois, le groupe des agences nomme une seule agence qui sera en charge d'organiser pour le compte des autres, mais en toute transparence.

Rémy MOSSERI :

Merci pour la précision. Quand on parle d'infrastructures de recherche, chacun a en tête celle qu'il connaît et donc il y en a plein qui ne sont probablement pas dans la liste des 19. Je viens de regarder rapidement, j'en vois une en physique, mais il y en a plusieurs, comme infrastructures. Qu'est-ce qui se passe si une infrastructure est de droit privé comme Soleil par exemple ? Est-ce qu'elle peut faire partie de ce genre ?

Michel COSNARD, président :

Ce que nous avons fait là est très spécifique, c'est pour ERIC. En fait, ce ne sont pas des infrastructures de recherche, mais des consortiums d'infrastructure de recherche. Ces ERIC, ce sont des infrastructures nationales.

Si je prends le cas d'Ecrin, en France, le dispositif s'appelle FCRIN. Il est à Toulouse. Ils sont chargés de conduire des essais cliniques pour le compte des membres. Et l'idée est de faire une coordination entre l'essai clinique qui sera conduit en France, en Pologne, en Hongrie ...

Rémy MOSSERI :

J'ai bien compris, mais tu as parlé de cas qui étaient plus territorialisés. Par exemple, l'exemple que j'ai vu sur le site pour la physique, qui est la Source Espalation : c'est quelque chose qui existe. Il peut y avoir des cas où cela a été fait plus tôt.

Michel COSNARD, président :

Mais Soleil n'est pas un ERIC.

Rémy MOSSERI :

C'est un droit privé donc je ne sais même pas si c'est possible.

Michel COSNARD, président :

À ma connaissance, c'est une infrastructure franco-française. Elle n'est pas européenne.

Rémy MOSSERI :

On pourrait se poser la question de l'ESRF. Juste une petite question complémentaire à ça. Du coup, je me suis demandé quand un ERIC est bien territorialisé dans une coordination territoriale en France, lorsque nous faisons l'évaluation de la coordination territoriale, est-ce qu'aujourd'hui ce type d'infrastructure est à un moment ou à un autre, évalué dans l'algorithme que j'avais un petit peu qualifié d'usine à gaz quand on en avait parlé il y a plus d'un an. Est-ce que ces infrastructures de recherche sont évaluées ?

Michel ROBERT :

Disons qu'il y a plusieurs questions. C'est vrai d'abord qu'il y a quelques trous dans le dispositif en France et là, on a un bon exemple puisqu'on évalue des laboratoires, on évalue des organismes de recherche (17), on évalue bien sûr des établissements, des formations, mais sur cet aspect infrastructure, je pense que la réflexion est intéressante.

Là, on a un cas d'école où on a essayé de travailler ensemble et on ne savait pas trop les points de départ. Moi, je pensais au départ que c'était plus recherche, et puis on s'est aperçu après avoir discuté avec des acteurs dont Jacques Demmotes qu'en fait on était plus proche d'une entité dans laquelle le référentiel est proche des organismes et des coordinations territoriales, puisque vous avez ces termes de référence. Maintenant, sur les trois pays concernés, nous allons parler de positionnement stratégique, gouvernance et management, activité. C'est pratiquement exactement notre référentiel.

A partir de là, c'est une autre question. C'est Annie Vinter qui pourra compléter. Quand on évalue une convention territoriale sur le territoire concerné, je pense que tous les acteurs de l'enseignement supérieur et recherche, même si certains ne sont pas évalués, doivent contribuer à l'exercice.

Annie VINTER :

En fait, de façon précise, on n'évalue pas ce genre d'objets même au sein d'une évaluation d'une coordination territoriale. On ne les évalue pas eux-mêmes.

Par contre, toute l'activité qu'ils peuvent avoir en partenariat avec les objets qu'on évalue, qu'on les appréhende sous les conventions avec des établissements, sous des relations avec les unités de recherche, etc. toutes leurs activités partenariales avec les objets évalués ne nous échappent pas. C'est de façon indirecte que l'on peut aborder la contribution de ce genre d'objets à la politique de site, et c'est plus ou moins précisément fait puisque, justement, c'est par le transit d'autres structures que l'on peut les appréhender.

Michel COSNARD, président :

Pour compléter la réponse de Michel, en fait les ERIC n'ont pas à proprement parler d'activités de recherche, les activités de recherche ont lieu dans les partenaires et ce que font les ERIC, c'est de coordonner ces activités, donc ce sont plutôt les aspects services pour leurs membres qui vont être évalués.

C'est pour cette raison que dans un dialogue entre le département d'évaluation Europe et international, le département d'évaluation de la recherche et le département d'évaluation des établissements, nous avons pensé qu'il était préférable que ce soit le département d'évaluation des établissements qui soit en charge de cette évaluation.

Constantina BACALEXI :

Première question : si le Hcéres a la personnalité morale, est-ce que cela va changer quelque chose

Michel COSNARD, président :

Non, c'est pour cela qu'on a souhaité avoir l'accord du ministère, parce que cela aurait été un peu délicat si le ministère nous avait dit « Non, on ne veut pas que vous fassiez cela ». Mais ils trouvent que c'est une bonne et une bonne idée, donc on peut le faire.

En l'espèce, c'est un *mémorandum of understanding* donc je pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la personnalité morale.

Par contre, si comme pour l'ENQA on voulait ultérieurement transformer cet accord informel en une association comme je crois que c'était une AISBL pour l'ENQA, une association, là, il faudrait vraiment que ce soit des organisations ayant la personnalité morale qui le fassent donc il faudrait que ce soit le ministère qui s'engage pour le Hcéres. Mais pour l'instant, ce n'est pas du tout le cas, on ne crée pas une nouvelle structure, etc. C'est simplement un accord.

Constantina BACALEXI :

J'ai vu ça. Effectivement, je trouve comme deux prédécesseurs que c'est intéressant de faire cette coordination européenne. Je me demande sur deux points de détail peut-être : dans le choix des experts, c'est marqué activité de recherche dans le domaine d'activité des ERIC et on vient de dire et effectivement, chacun a en tête les infrastructures qu'il connaît, que ce n'est pas vraiment de recherche, mais c'est recherche plus services plus technique. Est-ce que le mot recherche englobe tout ça ou est-ce que c'est limitatif ?

Je pense à la TGIR par exemple que je connais au CNRS : il y a à sa tête une équipe constituée principalement d'ingénieurs de recherche et donc pas de chercheurs en ce qui concerne la dénomination « *chercheur* ».

Ensuite, toujours dans le choix des experts, comme cela vous me répondez en même temps, comment on trouve la représentation des utilisateurs des services ? Comment on les choisit ces membres experts et utilisateurs de services des ERIC, qui sont censés faire partie des experts de la liste ?

Michel Robert

Je pense qu'il y avait deux questions. Evidemment, on entend par le mot recherche de manière plus étendue recherche et services. A l'image des comités que nous avons pour évaluer les établissements ou organismes de recherche, on va trouver aussi bien des pairs scientifiques que des administratifs que nous espérons étranger ou technique.

Il n'y a aucune barrière, on est au cas par cas justement en fonction des spécificités. Enfin, qu'il n'y ait pas de malentendu aussi. Quand on prend un expert pour évaluer une université, évidemment il doit connaître les universités, en tout cas, le système d'organisation en France. Dans ce cadre-là, on est à l'échelle européenne et bien sûr, on leur demande de connaître le contexte de l'Europe, le contexte évidemment d'organisation de service, etc.

Nous l'avons bien vu, le spectre est très large. Là, on est plutôt dans les essais cliniques. On a parlé des SHS, etc., là, il y a des adaptations au cas par cas, d'autant plus que la nouveauté dans cette affaire, ce ne sera pas inintéressant, c'est d'une part d'avoir comparé les pratiques de trois pays, c'est toujours riche pour tout le monde, mais en même temps, de se mettre d'accord pour faire des consortiums, enfin un comité à six personnes, validé par trois entités, même si une est principale.

Michel COSNARD, président :

Je ne vous cache pas que nous avons commencé à chercher des noms pour les experts et ce n'est pas simple. Par exemple, la recherche du président pose une vraie difficulté à

cause du conflit d'intérêts parce que ce consortium Ecrin rayonne sur toute l'Europe. Nous n'avons pas pu prendre un Président français par exemple, puisque tous les PUPH qu'on a abordés, nous ont dit « *Je suis d'une manière ou d'une autre connecté à Ecrin et donc en conflit d'intérêts* ».

Bien entendu, l'évaluation sera conduite en anglais, mais les difficultés que nous pouvons retrouver à l'échelle française, se retrouvent à l'échelle européenne, à travers justement ce genre de consensus.

Je pense que nous avons répondu à vos questions. Je vais vous faire voter les deux textes, à la fois l'accord de consortium et le référentiel. J'ai oublié de mentionner le rôle capital qu'a joué le Professeur Demmotes qui est à l'initiative. C'est lui qui a fait la demande et qui a suivi les travaux, qui a participé à la première réunion en nous présentant son consortium et ce qu'étaient les ERIC, qui a fait une analyse.

Bien entendu, après, on a travaillé un peu par nous-mêmes indépendamment de lui, mais nous avons son accord sur le référentiel. Il trouve que ce référentiel correspond bien à ce qui peut être évalué dans le cadre d'un consortium européen donc avec l'accord du consortium Ecrin.

Sans plus tarder, je vais mettre aux voix les deux textes. On va d'abord faire le premier puis on fera le second.

Sur l'accord de consortium qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité et je vous en remercie.

Sur le référentiel ou *Term of reference for the Ecrin ERIC evaluation*. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Là encore, je vous en remercie.

Pascale SAINT-CYR :

Je pose ma question après le vote, mais nous avons une ardente obligation d'avoir des sites internet bilingues. Actuellement, est-ce l'on envisage de traduire ces textes ?

Michel COSNARD, président :

Oui on fera une traduction. On fera la traduction de l'anglais au français.

Je vous propose de continuer. J'avais prévu une petite pause, mais je vous propose de continuer.

Je vais passer la parole à François Pernot pour le texte sur la commission d'accréditation à l'international, le règlement intérieur. En fait, il s'agit d'une modification du règlement intérieur qui avait été voté il y a quelque temps. Je passe sans plus tarder la parole à François.

4. COMMISSION D'ACCREDITATION A L'INTERNATIONAL : REGLEMENT INTERIEUR (DEI)

François PERNOT :

Effectivement, il y a eu un certain toilettage du texte que vous aviez déjà voté et l'ajout d'un certain nombre de points concernant en particulier la notion de bonne foi et concernant essentiellement la notion de bonne foi de la part des évalués. En fait, il n'y a pas de changement majeur, il y a essentiellement des précisions finalement dans les processus que nous appliquons. Je vous rappelle rapidement les grandes lignes de cette commission d'accréditation internationale. Il s'agit effectivement de se prononcer pour la délivrance, si je puis dire d'un label, d'une certification de qualité de la part du Hcéres.

Cette commission est une commission pérenne que nous avons voulue comme telle. Cette commission comprend un certain nombre de membres dont vous avez la liste évidemment dans le document. Cette commission est en partie l'émanation du collège bien sûr ici, avec deux membres en plus, que sont un représentant de la CPU et un représentant des vice-présidents des relations internationales des établissements français en l'occurrence Jacques COMBY pour la CPU et Pierre Van de Velde pour les PPRI des universités françaises.

Cette commission travaille généralement elle-même sur les mêmes calendriers que les réunions du collège pour des raisons de facilité et de logistique. Elle se réunit généralement le matin même des collèges. Aujourd'hui il n'y en a pas eu, parce que nous n'avons rien à passer à la commission d'aujourd'hui. On aura des choses dans deux ou trois semaines.

Cette commission rend un avis qui peut être de trois types :

- une décision pour cinq ans ;
- une décision d'accréditation conditionnelle avec un suivi au bout d'un certain temps, deux ans et demi ou trois ans. Là encore, disons trois ans plus généralement ;
- ou une décision défavorable à cette accréditation.

Le mot « *accréditation* » en français doit toujours être compris comme étant une certification ou un label. Ça, c'est bien précisé dans les conventions que nous signons avec les établissements ou les formations qui s'engagent avec nous.

Globalement, il n'y a rien de nouveau. La commission travaille selon le même référentiel que le référentiel d'évaluation avec évidemment, revue dans sa plus simple expression, l'essence même de chacun des standards, des quatre grands domaines pour le référentiel formation et les six grands domaines référentiel institutionnel.

Je ne vois pas trop quoi vous dire d'autre sinon répondre à vos questions.

Michel COSNARD, président :

Tu pourrais peut-être nous dire quelles sont les évolutions de ce texte par rapport au précédent, François. Je pense que c'est le plus intéressant pour les membres du collège.

François PERNOT :

Je vous le disais tout à l'heure, les évolutions sont essentiellement l'ajout de cette notion de bonne foi, c'est-à-dire que c'est quelque chose qui manquait dans le précédent texte.

Quand vous êtes au début de la page deux par exemple, vous voyez qu'en fait on a introduit cette idée qu'une accréditation qui avait été prononcée pouvait être révoquée en cours d'accréditation en cas de manque de nombre de critères, en particulier des éléments qui sont listés dans les notes de bas de page que vous avez en bas de la page deux, si effectivement il est avéré de manière prouvée et établie qu'un établissement qui a reçu ce label, dans le courant de cette accréditation, est « *coupable* » d'acte contraire.

Par exemple, ne pas avoir communiqué tous les documents, ne pas avoir finalement donné tous les renseignements voulus au moment de l'évaluation, en particulier au moment de la visite sur site des experts. C'est essentiellement ce que vous avez à la page deux, qui a été précisé.

Pour le reste, il n'y a rien de plus ou rien de différent.

Michel COSNARD, président :

Ce qui fait que ce règlement intérieur introduit un nouveau mécanisme qui est le mécanisme de suspension ou de révocation de l'accréditation en cas de manquement à cette obligation de bonne foi. Cela paraît assez logique, mais nous ne l'avions pas.

François PERNOT :

Je ne vais pas dire « *pour se couvrir* », mais c'est surtout pour être le plus précis possible par rapport aussi à la législation européenne.

Caty DUYKAERTS :

Merci François pour cette présentation. J'avais deux petites questions.

Il me semble – c'est une réflexion un peu naturelle – que si ce point est arrivé, c'est que vous avez eu suspicion d'un problème. Je voulais savoir si dans l'historique depuis la mise en place de la procédure vous aviez eu ce genre de difficultés.

Je voulais juste savoir aussi une précision dans la note en bas de page, quand tu précises « *Acte contraire aux principes européens de l'Enseignement supérieur* », c'est quel texte, le principe européen de l'Enseignement supérieur pour toi ?

François PERNOT :

Ce sont les grandes valeurs européennes, c'est-à-dire la transparence, l'équité, l'évaluation par les pairs, etc. Ce sont des grandes valeurs et rien d'autre. Ce sont les grands principes de l'Enseignement supérieur européen.

Michel COSNARD, président :

Pour répondre complètement, nous n'avons pas de cas d'accréditation qu'il faudrait suspendre ou arrêter pour l'instant.

Jean-Marc Heintz

Une remarque de forme pour un règlement. Je crois qu'il y a huit pages et c'est marqué à la fin « *huit pages sur cinq* ».

Michel COSNARD, président :

Tu as raison. En fait, c'est l'ancien document qui devait être de cinq pages. François, il faudra corriger le document. Je vais mettre au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité je vous remercie.

Je vous propose donc d'avancer, nous allons parler maintenant de la présentation du bilan d'HESAM. Tu me rejoins Annie s'il te plaît ?

5. PRESENTATION DU BILAN HESAM

Annie VINTER :

Ce que je vous propose de faire surtout c'est de vous décrire le contexte dans lequel on produit actuellement ce bilan de l'évaluation intégrée de la COMUE d'HESAM.

Pour planter le contexte, je vais d'abord vous rappeler ce qu'on entend par processus d'évaluation intégrée, vous présenter rapidement la structure du bilan, les précautions méthodologiques qu'on a prises pour pouvoir faire la synthèse d'évaluation intégrée, à quel public ce type de bilan peut s'adresser. Je finirai très brièvement par un questionnement que l'on a actuellement sur notre démarche.

Tout d'abord, le processus d'évaluation intégrée. Lorsque le Hcéres intervient sur un site, sur un groupement d'établissements, il faut se rendre compte qu'il peut en fin de phase d'évaluation finir par produire plusieurs dizaines, mais plus généralement des centaines de rapports d'évaluation. Lorsque l'on cumule à la fois les rapports des évaluations des formations, toutes les formations et toutes celles qui portent des diplômes, les rapports des écoles doctorales de tous les sites, les rapports des entités de recherche de tous les sites, des établissements qui sont compris sur le site, tout cela a fini par aboutir par en général entre 100 et 200 rapports d'évaluation.

La question qui s'est posée, ou qui se pose lorsqu'on finit cette phase, c'est comment faire pour avoir une vision globale sur la trajectoire qu'a traversé ce site durant la phase d'évaluation ? Lorsque les contenus informatifs, les contenus évaluatifs sont ainsi dispersés et nécessairement dispersés et rendus de manière parcellaire, dans des dizaines, voire des centaines de rapports.

Le processus d'évaluation intégrée a justement cet objectif de contribuer à consolider progressivement toutes les évaluations, pour finir par élaborer une synthèse finale d'évaluation intégrée dans laquelle on va présenter les convergences et les divergences que l'on peut voir dans les rapports d'évaluation et dans les synthèses plus spécifiques formation-recherche et dans lesquelles on va essayer de dégager les enjeux principaux auxquels le site peut être confronté dans sa perspective, dans son avenir donc pour les cinq ans après.

Ce processus d'évaluation intégrée comprend deux phases, comme le rappelle ce schéma.

La première phase, en violet, qui est la phase d'évaluation proprement dite, où chacun des départements d'évaluation que ce soit la recherche, formation et écoles doctorales établissement ou coordination territoriale, chacun de ces départements produit des rapports d'évaluation pour les entités dont il a la charge.

Et puis ensuite, commence une deuxième phase qui est moins visible et qui est nouvelle, une phase de production de synthèse. Une synthèse réalisée au niveau de la recherche du site. Une synthèse réalisée au niveau de l'évaluation des formations écoles doctorales du site. Une extraction des points essentiels des évaluations institutionnelles donc les points essentiels dans les rapports des établissements du site.

Ce sont tous ces documents synthétiques avec d'autres comme par exemple le schéma régional de l'Enseignement supérieur de l'Innovation pour le territoire donné qui sont croisés, analysés, décortiqués pour pouvoir aboutir à cette synthèse d'évaluation intégrée.

Le bilan, donc le gros document que l'on vous a envoyé est une compilation de ces synthèses et d'annexes.

La structure du bilan est celle-ci, elle est résumée sur cette diapo. La première partie est la synthèse d'évaluation intégrée qui met en regard tous les contenus informatifs issus des synthèses et des rapports d'évaluation.

La seconde présente la synthèse d'évaluation des formations écoles doctorales de la COMUE HESAM du site qu'on évalue.

La troisième est la synthèse d'évaluation de la recherche de la COMUE HESAM et puis pour HESAM, quatre annexes ont été associées au document. Parmi ces quatre annexes, on trouve le profil spécifique d'HESAM Université, qui a été fait par l'OST en amont de nos évaluations pour pouvoir caractériser le site au niveau bibliométrique. Je me souviens plus si celui-ci avait des informations sur les brevets. Je ne crois pas.

L'ensemble de ces documents constituent ce qu'on appelle le bilan dont vous avez une copie. Quelles sont les précautions méthodologiques qu'on a prises pour pouvoir faire cette synthèse d'évaluation intégrée donc la première partie du document ?

Il est important qu'elle ne devienne pas une nouvelle évaluation. Elle ne répond pas aux principes généraux qui guident la méthodologie du Hcéres avec visite, etc., et donc elle ne doit pas contenir de nouveau jugement évaluatif.

L'ensemble des jugements évaluatifs qu'elle utilise doivent être contenus et sont contenus dans les synthèses formation et synthèse recherche et évidemment dans les rapports d'évaluation des entités.

Ceci étant, elle n'est pas non plus un résumé strict, simple, une simple addition, une collation de toutes les évaluations, parce que son principe est d'essayer de croiser les évaluations, de dégager convergences/divergences, de procéder à des analyses, d'essayer de construire une trajectoire future possible, un contexte dans lequel le site doit évoluer va évoluer. Elle va au-delà d'un résumé.

Les deux précautions que nous avons prises relativement à la production de ce document sont les suivantes.

Tout d'abord on a demandé à ce que cette synthèse d'évaluation intégrée soit confiée au président ou présidente. En l'occurrence c'est un Président, Monsieur Jean-Jacques Pollet, qui a assuré l'évaluation de la COMUE HESAM.

La seconde précaution que nous avons prise, c'est de communiquer cette synthèse d'évaluation intégrée à la direction de la coordination territoriale HESAM, au président de la coordination territoriale, c'est-à-dire à Jean-Luc Delpuech pour qu'il puisse produire lui-même un document d'observation et de commentaires, une sorte de droit de réponse au contenu de la synthèse intégrée.

Cette lettre de Jean-Luc Delpuech a été annexée au document à la suite de la synthèse intégrée. Elle est publiée en même temps dans le bilan.

Les publics que l'on vise avec ce type de document qui est synthétique c'est évidemment les acteurs du site, les équipes dirigeantes du site, mais au-delà de ces équipes directement impliquées dans le pilotage de l'ensemble des établissements du site.

Le bilan s'adresse au premier lieu aux décideurs, qu'ils soient locaux, nationaux ou régionaux et qui sont impliqués dans le site que l'on évalue et qui ne sont pas eux nécessairement très familiers avec toutes les subtilités de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, et peut-être encore moins avec tout notre langage, les fondements de la méthodologie de l'évaluation telle qu'on la développe et donc qui ont besoin d'un document plus simple qui leur présente de manière plus concise l'ensemble des informations dont ils peuvent avoir besoin.

Et le second public auquel ce type de bilan s'adresse, ce sont tous les responsables des Ministères et des tutelles qui sont également impliqués dans le site et qui, eux, n'ont certainement guère le temps de lire des dizaines ou des centaines de rapports d'évaluation et qui peuvent donc en un document unique avoir une connaissance des principales informations évaluatives qui ressortent du travail du Hcéres pour le site considéré.

Et donc là, on a évidemment un temps de transmission d'information qui est extrêmement profitable pour ce type de public. Je finirai avec un questionnement de là où on en est.

A dire vrai, c'est notre deuxième exercice de production d'une synthèse intégrée. Le premier avait été fait avec le site de Nice, mais il n'était pas public. C'était un peu pour nous roder, pour nous mettre au point, et celui-ci devient public et il va sortir le 5 février. Michel, tu en diras peut-être deux mots.

C'est vraiment notre premier exercice, mais nous avons déjà quelques questions et la question, je peux la résumer parce que pour une pratique d'évaluation elle est, de mon point de vue, assez intéressante.

Le problème avec l'idée de faire une synthèse intégrée qui rassemble des informations aussi diverses que celles qu'on rassemble ici sur formation, recherche, institution, institution de petits établissements jusqu'à l'institution globale qui est la COMUE, le regroupement, c'est que tout cela suppose en tout cas une certaine continuité dans nos évaluations lorsque nous allons essayer de rechercher dans quelle mesure par exemple des stratégies d'établissements qui sont élaborées à un niveau global se trouvent opérationnalisées à un niveau local. Ou lorsqu'on est au niveau de l'évaluation de formations, d'écoles doctorales, ou d'entité de recherche.

Donc comment on passe du global au local ? La question peut être concrétisée de la manière suivante. Par exemple, lorsqu'au niveau global, on nous annonce une stratégie d'établissement et qu'on regarde au niveau local, on ne trouve pas d'expression opérationnelle, d'objectif concret de cette stratégie, qu'est-ce qu'on peut en penser ?

On se rend compte qu'en fait on a trois possibilités et pour le moment, ce n'est pas trop partagé entre ces trois possibilités.

La première c'est que peut-être que la stratégie est demeurée simplement au niveau de l'intention, il n'y a jamais eu de concrétisation.

La seconde, c'est qu'il est possible que les entités locales en fait, pour une raison ou une autre, ne se soient pas engagées dans la politique d'établissement. Ce sont des choix que peuvent faire les entités locales.

Et puis aussi, cela nous interroge. Il est possible qu'au moment de la production des synthèses que l'on fait, il y a forcément une sélection des informations qui sont contenues dans les rapports, et il est possible que les synthèses ne retiennent pas tous les éléments qui peuvent être pertinents par rapport aux expressions objectives concrètes des stratégies d'établissement.

On a donc cette difficulté-là qu'on mesure aujourd'hui, qui n'est pas concrétisée, je le dis d'avance dans la COMUE HESAM, nous n'avons pas eu cette difficulté-là. Nous ne l'avons plus dans le travail que l'on est en train de mener sur un autre site.

L'idée est de continuer évidemment à faire évoluer notre méthode pour pouvoir répondre à cette interrogation et à pouvoir trouver une solution pour construire la chaîne de continuité nécessaire entre le global et le local. Voilà, je crois que c'est fini.

Michel COSNARD, président :

Merci Annie. Y a-t-il des questions ?

Gilberte CHAMBAUD :

J'ai une question d'ordre philosophique là-dessus. C'est un très beau travail qui a été fait sur cette synthèse. Mais pour rejoindre un petit peu la réflexion que nous avons eue avant avec François et les modifications du règlement intérieur, on est dans une situation de plus en plus, où nous avons construit des édifices, d'énormes machines, d'énormes usines à gaz, et finalement cela conduit à une dissimulation de ce qui se fait au niveau

du terrain et ça, c'est une difficulté et j'aime beaucoup ta conclusion, parce que c'est vraiment la question qu'il faut se poser.

Qu'est-ce qu'on voit ? Est-ce qu'on voit des attentions ? Est-ce qu'on voit des actions ? On n'a plus accès au grain fin par la force des choses. Et maintenant, qu'est-ce qu'on est en train de juger ? La sincérité des gens. Ok. Elle peut être complètement enfumée. Merci beaucoup pour ce travail et pour cette réflexion. Ce n'est pas facile.

Annie VINTER :

Je ne le mettrai pas forcément au niveau de la sincérité des acteurs. Je pense qu'on est aussi impliqué nous-mêmes dans la production de nos synthèses, puisque les personnes qui produisent des synthèses sélectionnent des informations. Il est possible qu'il y ait des grilles de lecture dans lesquelles elles ne retiennent pas certains éléments, mais elles retiennent d'autres, etc. donc je dirais que l'ensemble des acteurs peuvent être impliqués d'une façon ou d'une autre dans ces processus de sélection.

En tout cas, ce dont on se rend compte, c'est qu'on va s'armer pour essayer de chercher le plus possible dans cet exercice, ce que j'ai appelé les expressions locales des stratégies globales. C'est absolument nécessaire et il y a des moyens. On va travailler dessus pour pouvoir avoir une production de synthèses intégrées qui soient les plus complètes possibles.

Michel COSNARD, président :

Comme l'a dit Annie, ce n'est pas un jugement. Je pense qu'il faut faire un tout petit peu attention des recherches de causalité. Pour moi, la question n'est pas là. La question est de ramener une image la plus complète possible à l'ensemble des personnes impliquées dans cette communauté HESAM.

Si on s'aperçoit que, bon, d'accord, il y a une grande stratégie qui est présentée pour faire de cette COMUE dans quelques années, tel ou tel établissement, mais si on s'aperçoit que les acteurs de terrain et ceux qui vont construire l'ignorent complètement ou font des choses totalement différentes, il faut le dire. Ce n'est pas un jugement. Nous n'allons pas dire que c'est mal ou c'est bien. Peut-être que les dirigeants ont raison et les acteurs ont tort. Les acteurs ont raison, les dirigeants ont tort, peut-être que tout le monde a raison, peut-être que tout le monde a tort, ce n'est pas le sujet.

Le sujet en ce qui nous concerne, ce n'est pas ça, c'est de ramener cette information – Bien entendu, ce n'est jamais ou tout blanc ou tout noir, il y a des choses qui passent, d'autres qui passent moins bien, etc. – et de ramener cette image pour que l'ensemble des acteurs puissent agir.

Il nous semblait que dans le cadre du processus d'évaluation tel que nous le faisons, on restait un peu au milieu du gué, puisqu'on donnait à chacun son rapport, et puis il n'y avait pas de synthèse globale. Voilà l'objectif. Nous avançons calmement.

Nous avons fait une expérimentation sur le cas de Nice, un peu a posteriori. Cela a été très bien accueilli. Là, nous sommes dans un dispositif sur Paris-Centre de volontariat et sur les quatre regroupements d'établissements, deux auraient été volontaires : HESAM et PSL. L'USPC et Sorbonne Universités ont décliné. Nous allons essayer de généraliser dans les vagues suivantes, mais bien entendu toujours avec l'accord des entités. Si elles ne sont pas d'accord, ce n'est pas la peine de les faire.

Caty DUYKAERTS :

Je voudrais aussi féliciter Annie pour ce travail. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le document. Je trouve qu'il y a plusieurs leçons à tirer de cet exercice.

Il y a une leçon sur la ligne du temps, mais j'y viendrai au dernier moment. Si je chausse mes lunettes des standards européens, c'est clair que là, on a un bel exemple d'une méta-analyse, c'est-à-dire d'une analyse qui part des productions des experts et qui met en résonance ces productions et qui essaye d'en tirer des éléments de réflexion qui vont au-delà de la simple compilation. C'est déjà quelque chose de très précieux et c'est quelque chose qui est demandé aux agences.

C'est un travail de réflexion qui à mon sens est une opération probablement *win-win* dans le sens que d'une part pour l'Agence elle-même ça requestionne sa méthodologie, etc., et ça la conduit à des réflexions de mise en dialogue de plusieurs méthodologies simultanées. Et je pense aussi que c'est un outil de réflexion pour les sites eux-mêmes, pour les acteurs eux-mêmes et je serais curieuse de voir la réaction lors du cycle suivant de ces établissements par rapport à la prise d'appui sur un document de ce type, parce que forcément, on ne repart pas de la page blanche. On part de quelque chose qui a été analysé et mis en lien, et cela me conduit à ma question de la ligne du temps.

En t'écoutant Annie, je comprenais bien la simultanéité des choses et le fait que la première phase était vraiment la phase d'évaluation où tous les dispositifs étaient en marche de manière concomitante, mais pas spécialement en lien à ce moment-là, ou jusqu'à un certain point.

Annie VINTER :

Sauf au niveau institutionnel où nous avons introduit une logique temporelle. On analyse d'abord le document et les stratégies collectives qui ont été décidées par les établissements tous ensemble, que leur groupement soit sous forme de COMUE ou d'associations où les nouveaux établissements expérimentaux n'a guère d'importance.

A un moment, tous ces acteurs se mettent ensemble pour développer quelque chose pour une trajectoire donnée. Et donc on commence par ce niveau-là, pour ensuite évaluer les établissements et voir dans quelle mesure eux-mêmes arrivent à développer leur propre trajectoire, mais sont aussi participants réellement à ce qu'ils ont défini au niveau collectif.

Là, au niveau institutionnel, on a une logique temporelle qui permet de relier le projet collectif avec le projet de chacun, mais au niveau formation-recherche, c'est complètement impossible temporellement d'avoir des déroulés. On ne peut pas tout séquentialiser, on doit tout faire en un an, et donc en un an, on doit produire tous ces rapports d'évaluation et là, on est obligé d'introduire du parallèle.

Caty DUYKAERTS :

Lié au découpage en cinq zones. Parce qu'en fait, en écoutant, je me disais que c'était une piste intéressante de travailler en décalage et justement de voir comment le terrain, au plus au plus près des formations ou des labos de recherche s'appuie sur ou dans l'autre sens, quel que soit le chemin. En tout cas, bravo pour le travail.

Pascale SAINT-CYR :

Sur le processus d'auto-évaluation, il me semblait – mais je vais faire un mot à Annie – sur l'auto-évaluation des regroupements des coordinations territoriales. Il me semblait que c'était un peu juste en interpellation sur la mobilisation des établissements constituant cette coordination territoriale. Mais là, je vous ferai un message.

Une autre question, pourquoi est-ce sur volontariat ? Sachant que l'Etat incite à ce qu'il y ait des politiques de site. Pourquoi finalement ne pas faire profiter l'ensemble des sites de cette approche, d'analyse des convergences ?

Annie VINTER :

Le volontariat dont parle Michel, c'était sur la temporalité entre l'évaluation de la COMUE ou de l'association versus l'évaluation des établissements. Et là, si vous vous souvenez, pendant tout un temps, nous avons eu deux processus que l'on offrait comme possibilité aux établissements, c'était de faire le collectif d'abord et l'individuel ensuite, avec dans la logique que je viens de décrire à Caty, ou inversement, de commencer par l'individuel et de compiler progressivement pour arriver au collectif.

Pour ce qui concerne à la fois Sorbonne Universités et USPC, ces sites ont demandé à faire évaluer la structure globale donc COMUE ou association après ou en même temps pour Sorbonne Universités, en tout cas pas en décalage, comme on le fait pour les autres.

PSL a été dans le même décalage que vous avez vu que vous venez de voir avec la COMUE HESAM. On est en train de travailler sur la synthèse intégrée de PSL.

Michel COSNARD, président :

Par ailleurs, je pense que cette synthèse intégrée préjuge que nous ne sommes pas dans une évolution forte des structures. Or, pour les deux entités dont on parle, Sorbonne Universités la COMUE n'a pas été activée comme nous a dit fort judicieusement le Président de l'époque de l'Université Pierre et Marie Curie. En l'espèce on est allé vers une fusion de l'UPMC et de Paris-Sorbonne. On pourra peut-être le faire ultérieurement, mais cette fois-là dans le cadre de Sorbonne Universités et pareil pour USPC avec la fusion de Paris Diderot et Paris Descartes que tu connais bien Pascale.

Je vous propose de ne pas aller au-delà. Simplement une information : nous rendrons publique cette synthèse le mardi 5 février. Je crois que c'est dix heures du matin. Si certains d'entre vous veulent participer, vous avez dû recevoir une invitation – je l'espère en tout cas – n'hésitez pas à venir.

6. PRESENTATION DU SITE WEB ET HAL (DSI)

Michel COSNARD, président :

Puisque je parle de sites web, j'en viens à la présentation du site web. Cela va aller très vite, enfin peut-être. Je vais vous demander de regarder une petite vidéo.

Lancement d'une vidéo [\(03:15:01\)](#)

« Prochainement lancé, notre nouveau site web a été totalement repensé pour positionner le Hcéres comme partenaire de progrès. Portail d'information et de service, il réserve une large place à la présentation de nos activités et savoir-faire.

Notre ambition ? Mieux guider les entités évaluées, éclairer les publics sur nos méthodes et faciliter l'accès à nos publications.

Parmi les nouveautés, des dossiers de fond, des témoignages et deux fois plus de pages et de services. Vous retrouverez notamment la carte interactive pour savoir qui est évalué, quand et comment constituer et déposer son dossier, le moteur de recherche et filtre de recherche dédiés à nos publications, rapports et analyses et la carte interactive présentant nos actions européennes et internationales.

Demain, le site sera la porte d'entrée unique pour accéder en une seule et même authentification aux applications métiers et services personnalisés en fonction de son profil.



Ce site est aussi le vôtre. Faisons le vivre ensemble ».

Michel COSNARD, président :

J'ai souhaité vous présenter le site web de cette manière plutôt qu'avec des clics qui nous auraient pris du temps et on n'était pas à l'abri d'un bug. C'est plus facile avec une vidéo.

Il sera opérationnel dans les jours qui viennent, peut-être dix ou quinze jours. Toute la première partie est réalisée. L'accès à un espace personnel pour l'instant est encore en cours de développement par l'entreprise qui développe ce site. A terme, je pense que nos successeurs auront un espace personnel sur le site pour éviter tous les transferts d'informations et de documents tels que vous les connaissez donc une version un peu plus moderne du site web du Hcéres.

Le deuxième point d'information que je voulais vous donner, je vous en avais déjà parlé. C'est le fait que nous allons ouvrir dans les jours qui viennent un portail HAL du Hcéres. C'est l'archive ouverte sur laquelle les chercheurs peuvent déposer leurs rapports de recherche ou leurs activités.

Dans ce portail, nous déposerons les rapports d'activité. Je vais assez vite. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de constituer une archive ouverte des publications du Hcéres et d'en garantir l'archivage pérenne. Pour l'instant, tout ceci, les rapports du Hcéres n'étaient accessibles qu'à travers le web et vu la taille, c'était plus de 15 000 ou 16 000 rapports, cela devenait extrêmement lourd à porter.

Ce que nous avons souhaité, c'est de les mettre dans une archive et qu'on puisse développer un moteur de recherche qui soit beaucoup plus performant. Ceci permettra donc à tous les publics d'y accéder et cela facilitera les recherches multicritères. Cela nous a conduits aussi à revoir tous ces rapports pour préparer les métadonnées, de façon à faciliter les moteurs de recherche.

Certains des rapports n'avaient pratiquement aucune métadonnée et étaient quasiment inaccessibles sauf si l'on connaissait parfaitement les mots-clés. Tous les rapports d'évaluation du Hcéres et de l'AERES seront rendus publics, y compris les rapports d'évaluation des entités étrangères.

Au 28 janvier 2019, c'est 15 000 rapports accessibles, 200 000 données et métadonnées mises en qualité depuis 2006. Nous ne conserverons accessibles à travers le site web que les cinq dernières années, que les cinq vagues et chaque année, à partir de l'année prochaine, lorsque nous terminerons une vague d'évaluation nous mettrons dans le portail HAL la précédente évaluation et nous la remplacerons par la nouvelle sur le site web.

Voilà les filtres de recherche, je ne vais pas vous les détailler. C'est Thierry Bédouin qui aurait dû faire la présentation. Malheureusement, il est retenu à Rennes donc je le fais. On peut cocher des cases et avoir des filtres selon les informations qu'on possède sur le rapport. Ce sont des filtres qui s'activent ou se désactivent au fur et à mesure des choix de l'internaute. Le nombre de rapports se met à jour au fur et à mesure du choix de l'internaute. Je ne vais pas détailler, mais voilà la tête qu'aura l'archive ouverte du Haut Conseil de la recherche et de l'Enseignement supérieur.

Une intervenante (03 :20 :40) :

Qui a travaillé les métadonnées ?

Michel COSNARD, président :

C'est le Hcéres qui l'a fait.

Une intervenante (03 :20 :50) :

Ils ont repris tous les rapports ?

Michel COSNARD, président :

Oui, à partir des rapports d'évaluation.

Je ne détaille pas, je vous invite à aller voir. Je pense que c'est un premier pas. Il y a plusieurs questions qui se posent, mais qui ne relèvent pas de votre collège, il faudra que mon successeur s'en occupe.

La première question, c'est quid en ce qui concerne les rapports d'évaluations des unités de recherche. Bien entendu, nous ne mettons en ligne que les résumés puisque la loi demande à ce que seuls soient rendus publics les résumés. Je pense qu'il faudrait, après une période de carence, qu'on puisse mettre en ligne aussi l'intégralité des rapports, peut-être dix ans, peut-être quinze ans, je n'en sais rien, mais il faudrait que ce soit le cas, ne serait-ce que pour garder une trace de ces informations absolument considérables.

La deuxième question qui se poserait, c'est que toutes les informations que nous possédons dans nos serveurs sont les rapports d'auto-évaluation. Certains établissements publient leur rapport d'auto-évaluation, d'autres ne le font pas. Nous, nous les avons. Je pense que nos successeurs pourraient discuter avec les établissements pour savoir à partir de quelle latence les rapports d'auto-évaluation pourraient être rendus publics, là encore, à des fins d'archivage puis de transmission dans le futur, voire à des fins de recherche.

7. PRESENTATION DU RESUME DU RAPPORT « THE DYNAMICS OF SCIENTIFIC PRODUCTION INTERVENANT THE WORLD INTERVENANT EUROPE AND IN FRANCE » (OST)

Frédérique SACHWALD :

Ce que je mets à l'écran vous l'avez dans votre dossier. C'est très court, puisqu'il s'agit de faire un point d'information sur la version anglaise du rapport paru l'année dernière sur la position scientifique de la France. On a pensé que plutôt que de faire juste une traduction, cela pouvait être intéressant d'adapter le rapport, et cela a été fait de deux points de vue. Nous avons actualisé les chiffres avec une année de plus. Par ailleurs, on a essayé un petit peu de revoir le rapport, pas l'ensemble du contenu, mais un peu de contenu, le plan et un peu de rédaction pour un public étranger.

Vous avez le plan de la version anglaise sur la deuxième page de ce qui vous a été distribué et à gauche, les points d'évolution par rapport à la version française. La structure d'ensemble du rapport a été un petit peu revue pour mettre en valeur certains points et pour introduire ce qu'il y avait de nouveau.

Le point nouveau important correspond d'ailleurs à une demande qui nous avait été faite lors de la présentation de la version française, notamment par l'OPECST. La question était : comment se fait-il qu'il n'y ait pas l'Union européenne ? C'est vrai que dans ce type de publication, on a souvent un point Union européenne.

Dans la version française, on avait souhaité en fait explicitement ne pas le mettre, pour mettre l'accent sur les comparaisons entre pays. L'Union Européenne étant une union de pays très hétérogènes, notamment d'un point de vue scientifique, et la référence à la moyenne européenne quelquefois introduit plus de bruit qu'autre chose.

Mais cela reste intéressant. Il y a donc deux sections spécifiques sur l'Union Européenne qui ont été introduites : dans le premier chapitre sur le monde et il y a donc l'Union

européenne dans le monde ; et dans le chapitre sur la France, la France dans l'Union européenne. Ce sont des parties assez courtes, mais où il y a quelques indicateurs. C'est donc l'introduction de nouvelles parties. Sinon, cela a donné lieu à une certaine restructuration. On a mis l'accent sur le fait qu'on faisait des comparaisons entre pays, c'est-à-dire la France comparée à d'autres pays, mais sans mettre la France comme nécessairement entrée à chaque fois, ce qui était le cas dans la version française.

C'est ce qui explique l'introduction du chapitre trois « Une perspective disciplinaire » : on a positionné le dernier chapitre sur les mathématiques dans cette partie-là, en mettant moins l'accent sur les mathématiques en France. Ça y est, bien sûr, mais c'est présenté de façon un petit peu différente et c'est un peu plus court, sachant qu'on continue à travailler sur les mathématiques par ailleurs, mais ce n'est pas pour un rapport assez large comme celui-là, c'est beaucoup plus spécialisé.

Et puis on a poursuivi, on a un peu approfondi l'analyse de l'impact de la Chine sur les indicateurs bibliométriques qui existaient déjà, mais on a participé à une conférence internationale où on a vu que ce sujet-là était traité, que c'était une idée qui était creusée donc on a ajouté quelques éléments.

Quelles sont les nouvelles informations ? Donc l'UE j'en ai parlé. On insiste sur Chine/ Etats-Unis, parce qu'en un an, étant donné la vitesse à laquelle la Chine avance dans ce domaine, en un an ça change. On peut dire qu'aujourd'hui on a une production à parité en termes de publications scientifiques de la Chine et des Etats-Unis.

Si on utilisait une autre base, c'est-à-dire Scopus, la Chine serait déjà au-dessus. On peut dire que si l'on regarde les choses de façon un peu plus large, ils sont à parité en volume, mais pas quand on descend sur des indicateurs qualitatifs ni en profils disciplinaires, mais en volume global, ce qui évidemment est quand même frappant.

Autre information nouvelle, qui est liée à la première, c'est l'évolution des positions relatives des grandes disciplines, puisque la Chine a un profil disciplinaire très particulier. Quand la Chine se développe, ce sont les disciplines de la Chine qui se développent à l'échelle mondiale, en particulier chimie et sciences pour l'ingénieur.

Concernant la France, on avait dans le rapport précédent un volume de production un peu similaire entre la France et l'Italie avec une année de plus. On peut toujours dire qu'ils sont similaires, mais disons qu'il y en a un peu plus en Italie qu'en France.

Michel COSNARD, président :

La croissance de l'Italie est supérieure à celle de la France.

Frédérique SACHWALD :

La croissance de l'Italie est supérieure à celle de la France. Là je parle du volume, mais concernant l'Italie les indicateurs d'impact progressent. La Chine aussi progresse. Elle reste très en décalage par rapport aux Etats-Unis mais elle progresse.

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de ne pas aller plus loin, parce que le temps presse. Je voulais que vous soyez au courant puisque ce rapport va paraître le mois prochain en anglais. C'est la version anglaise du rapport français, mais en fait c'est un nouveau rapport actualisé. C'est ce qu'a voulu vous montrer Frédérique.

Le rapport va paraître, bien sûr, vous en serez destinataires. J'avais présenté le précédent rapport au Directeur général de la recherche du transfert et de l'innovation de la Commission européenne. Nous irons vraisemblablement lui présenter à Bruxelles.

On fera peut-être aussi une présentation dans le cadre du Clora puisque cela intéresse un certain nombre de partenaires et à l'OPECST aussi donc si vous voyez un peu les informations, c'est parce que nous présentons ce document qui, au vu des retours qu'il y a eu sur le document en français, avec toutes les limites que ce type de document peut avoir.

Merci Frédérique. Nous en venons maintenant effectivement au dernier point qui est le point d'information sur les IRT et j'appelle Pierre pour vous donner rapidement les informations.

8. EVALUATION DES IRT

Pierre GLAUDES :

S'agissant des IRT, après la phase de préparation qui a précédé la publication des documents et l'ouverture de la plateforme sur laquelle les IRT ont pu déposer ces documents, après les avoir renseignés, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de l'évaluation qui concernait la mise en œuvre des comités d'experts et l'organisation des visites.

Cette phase d'organisation des comités d'experts a été assez longue, parce que nous avons pris le parti de systématiquement prendre l'avis des IRT sur des listes possibles de présidents dans un premier temps puis d'experts pour être sûr d'ajuster ces comités le mieux possible aux réalités de chaque IRT qui sont des entités de recherche assez différentes les unes des autres. Et nous avons dû de surcroît soumettre ces comités d'experts au secrétariat général à l'investissement et aux services du Premier Ministre, notamment au conseiller sécurité défense, qui veille à ce qu'il n'y ait pas de risques en matière d'intelligence économique.

Alors ceci prend évidemment beaucoup de temps, mais nous sommes arrivés finalement, après avoir essuyé un certain nombre de refus des experts et même des présidents, parce qu'il y avait parfois des impossibilités d'emploi du temps, il nous est arrivé de déceler aussi tardivement de possibles liens d'intérêts parce que nous nous sommes rendu compte que dans la réalité des IRT où le monde académique et le monde industriel sont extrêmement interconnectés, il est très difficile entre les partenaires et les concurrents de trouver des personnes qui soient réellement extérieures et qui aient le détachement nécessaire pour conduire l'évaluation.

Enfin, nous y sommes arrivés et nous avons pu à partir de là, fixer toutes les dates de visite qui auront lieu entre la fin du mois de mars et la fin de la première quinzaine du mois d'avril. Je rappelle que nous nous sommes engagés à fournir aux services du Premier Ministre les rapports d'évaluation à la fin du mois de juin.

Alors vous avez eu, je crois, les documents qui présentent pour chaque IRT, la liste des experts et des présidents et qui indiquent la date ; je ne vais donc pas détailler.

Le seul regret que nous ayons, alors que c'était un des objectifs que nous avons affiché dans notre discussion avec nos partenaires et avec les IRT eux-mêmes, c'est de rester dans des proportions convenables pour ce qui concerne la parité. Malheureusement, sur nos huit présidents, il y a une seule femme. Les choses sont un peu différentes quand on considère la composition des comités, mais ces comités restent malgré tout largement masculins et pour nous, c'est une insatisfaction. Dans nos hypothèses, nous avons en réalité beaucoup plus de femmes que nous n'en avons à l'arrivée, mais par le jeu des impossibilités et des discussions qui ont eu lieu tout au long de la composition de ces comités et des refus que nous avons essuyés, nous sommes, nous sommes parvenus à ce résultat.

Michel COSNARD, président :

Voilà, pour résumer très rapidement ce qu'a dit Pierre, la *deadline* pour le dépôt des rapports d'auto-évaluation des IRT avait été fixée au 20 décembre ou au 18 décembre et à la date, tous les IRT avaient déposé leur rapport d'auto-évaluation. Ils ont été extrêmement disciplinés.

L'ensemble des comités a été constitué. Le SGPI nous a demandé de changer aucun nom donc tous nos Comités ont été validés par le Secrétariat général et tous les noms que vous avez là, qui restent pour l'instant confidentiels, mais qu'on publiera bien sûr, les gens ont accepté de participer au comité. Les dates sont fixées. Maintenant, le travail est en cours. Je ne vois plus réellement de difficulté, enfin il peut toujours y en avoir, mais le travail est en cours, et nous devrions pouvoir tenir la date de fin juin. Y a-t-il des questions ? Oui, Caty.

Caty DUYKAERTS :

Est-ce que parce qu'on est dans une situation particulière d'intelligence économique et d'avis du Ministre que c'est la raison pour laquelle ces compositions passent aussi dans le collège ? Parce qu'il me semble qu'habituellement le collège n'a pas pour vocation de valider les comités.

Michel COSNARD, président :

Non, je ne vais pas vous faire voter. Je voulais vous en informer. Là, ce n'est pas du tout, parce que c'est une question de confidentialité ministérielle, c'est parce que c'est la première fois que ce type d'objet est évalué. Il s'agit pour l'essentiel d'acteurs privés, puisque ce sont des fondations de coopération scientifique, même s'ils sont très massivement soutenus par l'Etat puisque c'est 50 % de leur budget qui est dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

Par ailleurs, ce sont des entités où travaillent ensemble des chercheurs du monde public et du monde privé, donc des entités communes à des laboratoires publics et des entreprises privées ou des entreprises. Et enfin, nous sommes dans une évaluation qui mixe à la fois l'évaluation des laboratoires de recherche, des unités de recherche et des laboratoires d'établissement.

Nous avons pris le parti d'avoir une seule évaluation et donc un travail en commun entre le département d'évaluation des établissements et le département d'évaluation des entités de recherche, ce qui m'a conduit à vous faire voter en octobre dernier, le référentiel d'évaluation, je ne sais pas si vous vous en souvenez. Je m'étais donc engagé à ce que nous fassions un point à chaque fois et le prochain point sera en juin où j'espère ce jour-là vous dire « *Tous les rapports sont maintenant disponibles* ». C'était un point d'information.

Caty DUYKAERTS :

J'avais encore une petite remarque. On est probablement dans un souci d'éventuel espionnage industriel et c'est probablement la raison pour laquelle il n'y a pratiquement pas d'étranger dans la liste, parce que sinon c'est très facile évidemment de combattre les problèmes de conflits d'intérêts dont vous avez souligné l'importance dans cette composition.

Michel COSNARD, président :

Exactement. Mais c'est très difficile de faire expertiser par des experts de Volkswagen les travaux qui sont conduits par Renault.

Je vous remercie de votre assiduité. Je m'excuse d'avoir fait sauter la petite pause, mais cela nous permet de terminer avec dix minutes d'avance et j'aurai plaisir à vous



retrouver au mois de juin, pour l'avant-dernière séance et je vous souhaite d'ici là un bon travail.

Fin des travaux à 17 heures 20.



Index

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude des termes suivants :

CANU	26, 28	Philippe Froissart	28
------------	--------	--------------------------	----